

PLEIN AIR
LE SENTIER DES CAPS EN RAQUETTE C 1



QUESTIONS D'ARGENT
L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC VUE PAR PIERRE FORTIN B 1

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MERCREDI 19 JANVIER 2000 www.lesoleil.com

Virage hockey

Ottawa donne 12 millions $ aux Sénateurs

RAYMOND GIROUX
Le Soleil

■ OTTAWA — Ottawa prend le virage hockey et passe à la caisse : le gouvernement fédéral donnera entre 10 et 12 millions de dollars aux Sénateurs d'Ottawa d'ici 2004, et en retour, l'équipe de la capitale range son affiche « à vendre » au moins jusqu'à ce moment, a confirmé son président, Rod Bryden.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce et député d'Ottawa-Sud, John Manley, maintenait hier, en conférence de presse, que le gouvernement fédéral n'avait en rien reculé sur ses principes de non-intervention en solo émis en juin dernier et réitérés à l'automne.

Seulement, a convenu le ministre, Ottawa accepte maintenant le principe d'une solution au cas par cas plutôt que d'exiger un règlement global à la situation des six équipes canadiennes de hockey membres de la Ligue nationale.

L'annonce faite par le président des Sénateurs, l'automne dernier, de vendre son équipe à des intérêts américains pour la déménager vers le sud à temps pour la prochaine saison de hockey a convaincu le gouvernement de bouger, dans un contexte qui garde la porte ouverte aux cinq autres équipes, une fois le précédent d'Ottawa établi.

Les partis d'Opposition crient à l'arnaque et accusent le gouvernement de ne rien comprendre aux priorités des Canadiens. Au nom du Bloc québécois, le député Pierre Brien a ainsi accusé le fédéral de soutenir une industrie malade incapable de contenir ses coûts et de donner cet argent sans avoir reçu aucune garantie quelconque des administrateurs du hockey.

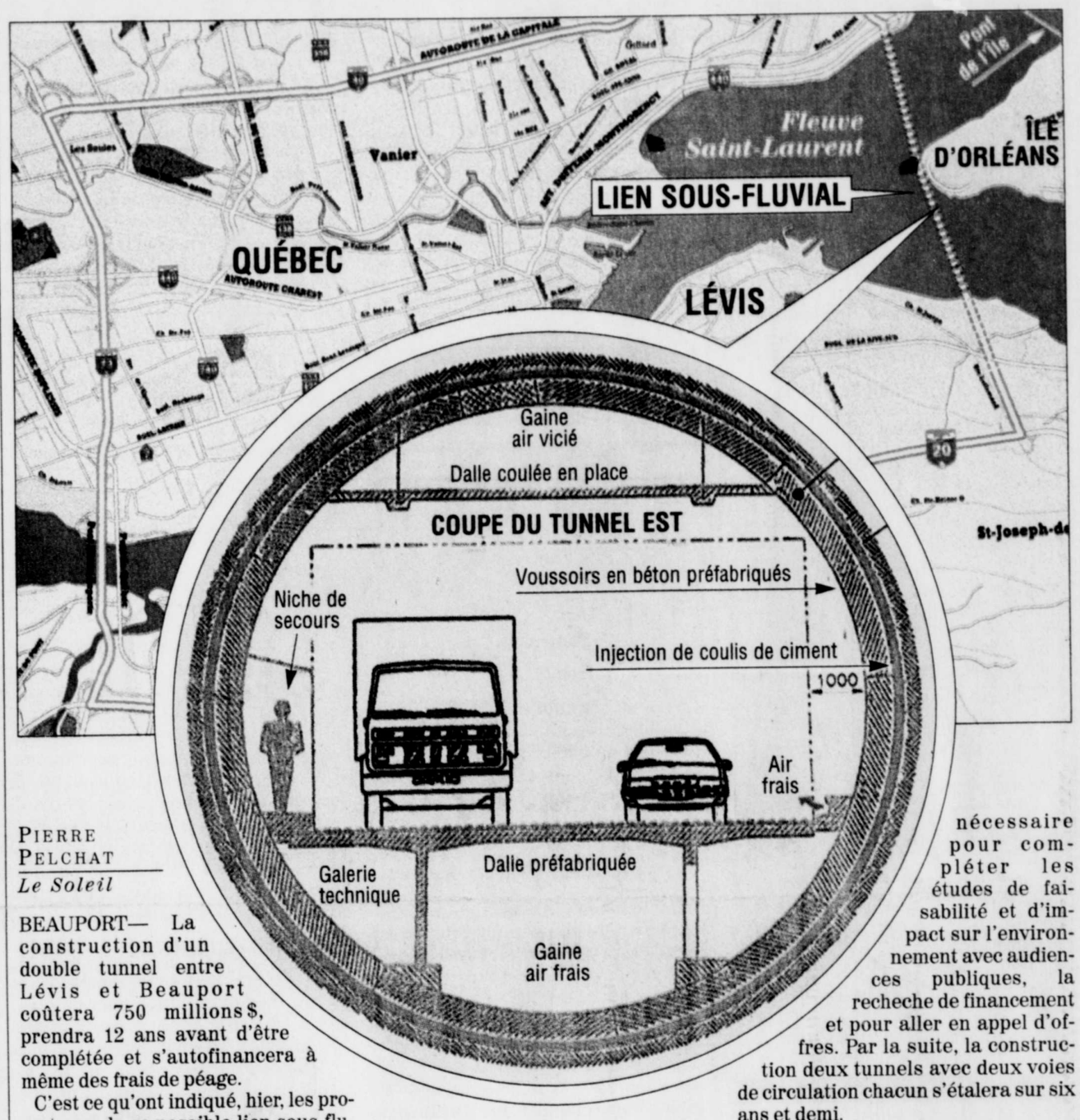
La note totale pourra varier de 50 à 75 millions de dollars pour l'ensemble des équipes, en autant que toutes se prévalent de l'aide mise sur la table par Ottawa et remplissent les conditions pour l'obtenir.

M. Manley se range ainsi à l'évidence que seule l'équipe d'Ottawa a réussi à

Voir VIRAGE en A 2 ➤

AUTRES TEXTES
- **Maurice Dumas** Page D 1
- **Pierre Boivin** Page D 1
- **Marcel Aubut** Page D 3
- **Autres réactions** Page D 1 et D 2

Un tunnel de 750 millions $ entre Lévis et Beauport



PIERRE PELCHAT
Le Soleil

BEAUPORT— La construction d'un double tunnel entre Lévis et Beauport coûtera 750 millions $, prendra 12 ans avant d'être complétée et s'autofinancera à même des frais de péage.

C'est ce qu'ont indiqué, hier, les promoteurs de ce possible lien sous-fluvial entre les deux rives en rendant publique une étude de préfaisabilité réalisée par la firme Tecsult.

Le coût du projet n'a pas été établi de façon précise. Il faudra auparavant réaliser une étude de faisabilité et une d'impact environnemental. Toutefois, en comparant avec les investissements requis pour construire d'autres tunnels du genre ailleurs dans le monde, on estime que le chiffre de trois quarts de milliard $ est proche de la réalité.

D'autre part, pour établir la rentabilité du projet, les auteurs de la première étude ont fixé entre 4 et 5 $ ce qu'il en coûterait pour une automobile pour emprunter le tunnel et de 15 à 20 $ pour un camion. En 2012, on prévoit que 42 000 véhicules circuleront à tous les jours, en moyenne, dans le tunnel.

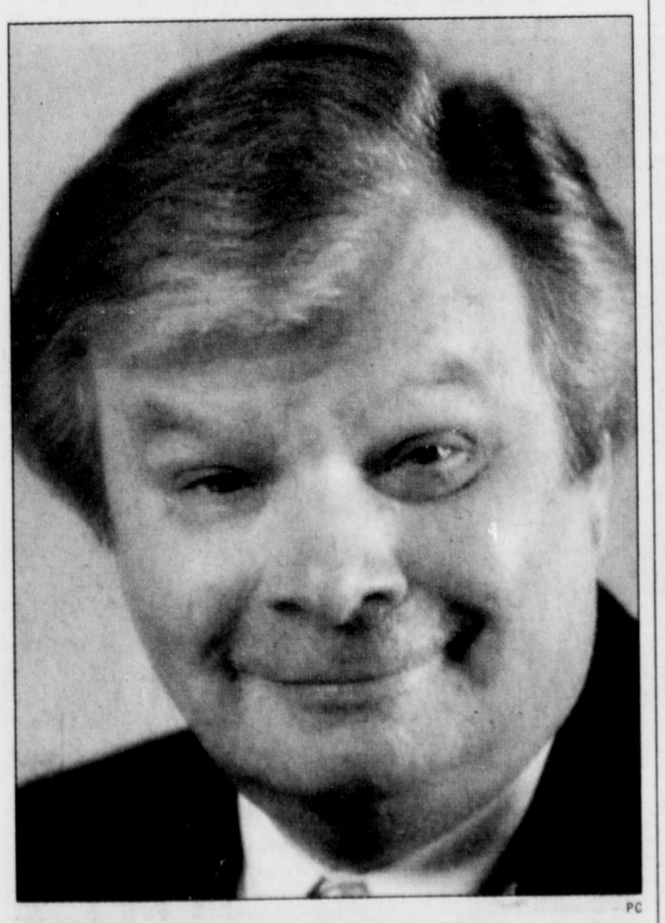
Quant à l'échéancier, il faudra attendre cinq ans et demi avant de commencer à creuser. C'est le temps jugé nécessaire pour compléter les études de faisabilité et d'impact sur l'environnement avec audiences publiques, la recheche de financement et pour aller en appel d'offres. Par la suite, la construction deux tunnels avec deux voies de circulation chacun s'étalera sur six ans et demi.

D'une longueur de 7,1 kilomètres, ce lien sous-fluvial débouchera à l'extrémité est de l'autoroute 40 à Beauport. À Lévis, deux hyptohèses sont envisagées : soit celle de la route Mgr Bourget et celle de la route Lallemand, à l'intersection de l'autoroute 20.

Voir TUNNEL en A 2 ➤

AUTRE TEXTE
- **Réactions de la CUQ** Page A 3

Pierre Labelle meurt à 58 ans



PC

L'ex-Baronet Pierre Labelle est mort hier, d'une crise cardiaque, à l'âge de 58 ans. Il a fait carrière au Québec comme chanteur et humoriste. En 1994, il avait été victime d'un accident cérébro-vasculaire et, malgré l'avis des médecins, il avait réussi à récupérer et reprendre son métier. Détails en page C 3.

Cobayes demandés

On veut tester le Tamiflu sur les 65 ans et +

ANNE-MARIE VOISARD
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Cobayes demandés. Vous avez plus de 65 ans et... la grippe depuis moins de 36 heures. Mal de tête ou de gorge. Fièvre, douleurs musculaires. Toux, congestion ou le nez qui coule. Bref, les symptômes connus. L'hôpital Laval attend votre appel, au cas où vous seriez intéressé à faire l'essai du Tamiflu.

Mais rien n'est sûr, même si vous rencontrez toutes les conditions de la recherche. En fait, les possibilités qu'on vous donne des placebos, plutôt que les petits comprimés jaunes et blancs, récemment approuvés par Santé Canada, sont de un sur deux. Personne ne saura qui a les vraies ou les fausses pilules, pas plus vous que les chercheurs, tant que l'étude ne sera pas arrivée à son terme. Ce qui devrait prendre un bon moment, puisqu'il s'agit d'une recherche internationale.

Pas moins de 141 hôpitaux, répartis dans 19 pays, collaborent, faisait savoir le Dr Alain Beaumier, du Département de médecine familiale à l'hôpital Laval et médecin responsable. C'est le fabricant Hoffmann-Laroche, qui pilote ces travaux. « On n'avait pas d'études pour les 65 ans et plus », fait valoir M. Jocelyn Therroux, chef des Affaires intergouvernementales de la compagnie. Il se défend bien de prendre les vieux pour des cobayes, même si la moitié des participants ne bénéficieront, en réalité, d'aucun traitement.

La Dre Sylvie Trottier, responsable de la recherche clinique au Centre de recherche en infectiologie du CHUL, ne croit pas, dans les circonstances, qu'il y ait lieu de s'en émouvoir. La recherche semble viser les personnes qui vivent à domicile, et non en centre d'accueil. Du moins, ce sont elles qui sont davantage suscep-

Voir COBAYES en A 2 ➤

Une grippe extra-terrestre

LONDRES (AFP) — Les épidémies de grippe telle celle qui fait actuellement des ravages en Europe ne résultent pas d'un virus transmis par l'homme, comme l'ont établi jusqu'à présent des spécialistes, mais d'une pluie de poussière cosmique retombée sur Terre, à en croire des chercheurs de l'université galloise de Cardiff.

La poussière serait dégagée par l'action de tâches solaires particulièrement intenses sur des comètes voyageant dans la stratosphère, selon l'équipe dirigée par le professeur Chandra

Voir GRIPPE en A 2 ➤



LA MÉTÉO



Maximum -16, minimum -21
Passages nuageux. Demain: quelques flocons. Détails **page D 7.**

QUÉBEC, 104e ANNÉE, N° 21
FLORIDE, 1,75 $ US
MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS TAXES
60¢ PLUS TAXES
MERCREDI
6 27657 00073 5

LES RETOURNES

C'ÉTAIT HIER

1990 — Quatre filles meurent dans un incendie criminel au centre d'accueil de Shawbridge, au Québec.

1988 — Le critique musical de Chicago Charles Eddy poursuit les Beastie Boys pour un demi-million de dollars, en alléguant que le groupe rap est entré sans invitation dans sa chambre d'hôtel alors qu'il dormait, pour lui verser un sceau d'eau sur la tête et filmer la scène.

1986 — Bruce Springsteen et son groupe E Street se présentent à l'improviste sur la scène au club Stone Pony d'Ashbury Park, au New Jersey. Ils interprètent trois morceaux pour les 500 personnes réunies pour donner leur appui à trois ouvriers mis à pied.

1980 — Kenny Rogers atteint le sommet du hit-parade de la musique country avec *Coward of the County*.

1979 — Début de deux semaines d'isolement pour St. Jean de Terre-Neuve à cause d'un épais brouillard consécutif à une tempête de neige. — l'ayatollah Khomeini annonce son intention de quitter la France, où il vit en exil, pour rentrer en Iran. — L'album *Dire Straits* du groupe rock britannique du même nom est lancé en Amérique : les ventes atteignent vite le million.

RÉFLEXION

La politesse, c'est l'indifférence organisée

Valéry

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale ..... 3 à 5
Le Québec et le Canada ..... 6 à 10

CAHIER B

Questions d'argent ..... 1 à 8
Bourses ..... 4 et 5
Opinions ..... 6 et 7
Le Monde 11

CAHIER C

Magazine ..... 1 et 2
Arts et spectacles ..... 3 à 5
Votre agenda 5
Ce soir à la télé 2
Annonces classées ..... 6 à 10
Décès ..... 11 et 12

CAHIER D SPORTS

Maurice Dumas 1
Statistiques ..... 2 et 4
Divertissements 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
1-800-463-2362
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet ..... www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page C 4

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est : C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

VIRAGE
Consensus

Suite de la Une

dégager un consensus parmi tous les pouvoirs politiques intéressés, cette région ayant obtenu l'appui à la fois des autorités régionales et provinciales.

Ni le Québec ni la Colombie-Britannique n'ont répondu présents à l'appel au secours des équipes professionnelles, pas plus que les villes de Toronto et de Vancouver. Les deux équipes de l'Alberta, Edmonton et Calgary, présentent des caractéristiques particulières quant à leur propriété et celle de leur patinoire.

Présentement en mission en Amérique centrale avant de s'envoler pour le Sommet de Davos, en Suisse, le ministre des Finances québécois, Bernard Landry, a fait savoir par son cabinet qu'il n'avait pas été consulté sur les derniers événements et ne réagirait pas avant son retour d'Europe, début février. Rappelons que le Québec a choisi jusqu'ici de s'occuper uniquement du cas de Montréal, où il n'y a pas danger immédiat de déménagement de l'équipe.

Ottawa a par ailleurs jugé inutile de faire appel au soutien de l'Association des joueurs dans les circonstances actuelles, le contrat de travail demeurant en vigueur pour encore quatre ans.

Le ministre a toutefois mandaté l'avocat montréalais Eric Maldoff pour négocier ce qu'il appelle « une solution concertée » avec toutes les parties, la contribution en argent sonnant d'Ottawa ne devant pas dépasser le plafond de 25 % de toutes les sommes versées par les autres intéressés.

M. Manley savait parfaitement qu'il s'engageait sur un terrain glissant. « Le cœur dit oui, affirmait-il lors de la conférence de presse, mais la tête s'interroge », avant de raconter comment des personnes âgées dans un centre d'accueil de son comté, tout juste avant Noël, entreprenaient de vives discussions sur la question d'un soutien financier du gouvernement alors que les urgences débordent et les fermiers crient à la faillite.

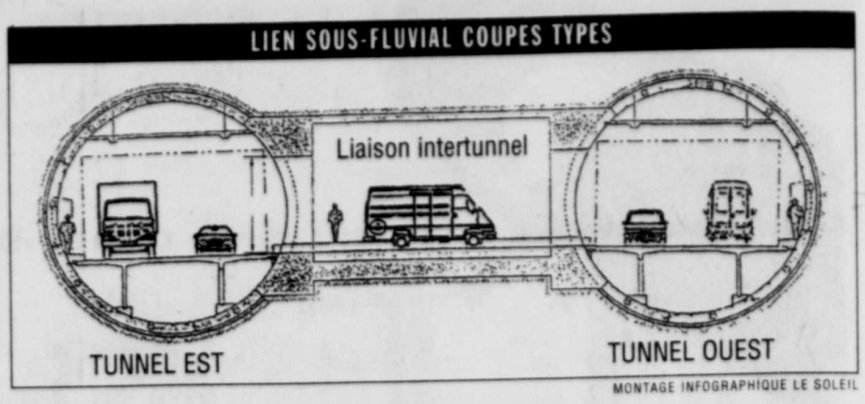
Il a aussi reconnu que ses collègues ministres et députés n'avançaient pas sur ce front le cœur léger, bien conscients qu'il y a d'autres besoins plus réels dans la société que le hockey professionnel. Mais comme ce sport fait partie de la culture canadienne, il se refuse de le laisser mourir sans un dernier effort de la part du gouvernement.

Le ministre qualifie son annonce de cri d'alarme envers la Ligue nationale, à qui il demande de revoir le partage des bénéfices entre les équipes en vue de soutenir les petits marchés —qui existent également aux États-Unis, à preuve la faillite des Penguins de Pittsburgh l'an dernier— et l'adoption d'un plafond salarial pour les joueurs.

Deux équipes, Winnipeg et les Nordiques de Québec, ont déjà quitté le pays pour des terres plus ensoleillées et des revenus en dollars américains, mais M. Manley ne verse aucune larme sur leur cas.

Pour les premiers, il a pris soin de consulter son collègue Lloyd Axworthy, ministre originaire de la ville, qui lui a rappelé qu'Ottawa avait accepté de participer à la construction d'une nouvelle patinoire dans le cadre du programme d'infrastructures, mais que cette proposition ne réglait pas le problème financier de l'équipe.

Pour Québec, le ministre a rappelé, laconique, que le propriétaire de l'équipe, Marcel Aubut, voulait simplement et fermement la vendre.



MONTAGE INFOGRAPHIQUE LE SOLEIL

TUNNEL
Échéancier

Suite de la Une

Un des chauds partisans de ce projet, le maire de Lévis, Jean Garon, a soutenu que la réalisation du tunnel permettra de désengorger les ponts Pierre-Laporte et de Québec ainsi que l'autoroute Henri-IV et le boulevard Laurier. À son avis, les gouvernements perdent de l'argent en n'appuyant pas rapidement un tel projet puisque, de toute façon, il faudra améliorer les infrastructures routières au cours des prochaines années compte tenu de l'augmentation de la circulation automobile et de camions.

D'autre part, M. Garon croit que l'aspect de la protection de l'environnement, particulièrement des berges du Saint-Laurent, sera un argument de taille en faveur du projet.

Quant aux frais de péage, l'ex-ministre estime que c'est la voie de l'avenir en citant les exemples du pont de la Confédération qui relie l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, des autoroutes payantes au Nouveau-Brunswick et en Ontario. « L'idée a fait du chemin depuis quelques années. Ça va être quoi le portrait dans huit ans? » a-t-il demandé tout en ayant une bonne idée de la réponse.

Même si les promoteurs pensent que le projet peut s'autofinancer, ils entendent demander aux gouvernements fédéral et provincial de financer une partie de sa construction. Selon M. Garon, la moitié du coût du projet se ramassera dans les coffres des ministres des Finances par l'impôt et les taxes. En outre, la construction du tunnel permettra aux gouvernements de dépenser moins dans l'entretien des routes et des ponts actuels et de reporter d'autres investissements.

Avec toutes les données de l'étude de préfaisabilité, les promoteurs du projet entendent convaincre prochainement les gouvernements supérieurs de financer d'autres études de faisabilité pour un montant de 6 millions $.

COBAYES
Relenza

Suite de la Une

tibles de répondre à l'annonce publiée dans un journal local. Contactez-nous au 656-8711, poste 5281, dit le texte. Or, ces gens, souvent, ne consultaient pas pour la grippe. Ils se soignaient avec les moyens du bord, telle la mouche de moutarde.

EFFICACITÉ À DÉMONTRER

Et c'est bien ainsi puisque le Tamiflu, pas plus que son jumeau, le Relenza, qui est fabriqué par Glaxo-Wellcome et s'administre par voie nasale, n'a montré d'efficacité chez les 65 ans et plus, constate le Dr Trottier. D'où l'importance, à son avis, d'acquérir des données, parce que les gens âgés sont susceptibles de moins bien répondre que les plus jeunes au médicament et risquent aussi de présenter plus d'effets secondaires.

Dans le cas du Tamiflu, qui est l'objet de l'étude à l'hôpital Laval, nausées, diarrhées et céphalées risquent d'être au menu. Le Dr Beaumier observe cependant que ça n'arrive que dans 5 à 10 % des cas. Tout médicament, même le Tylenol, dit-il, peut causer des effets secondaires.

Quoi qu'il en soit, les personnes qui prennent part à l'étude sont suivies pendant 20 jours. La processus est le suivant. Après le téléphone, suit la rencontre. Le diagnostic est clinique. Les tests et analyses viendront par la suite. Avant même d'avoir les résultats, on offre la petite boîte de pilules. À prendre durant cinq jours. Il faut faire vite. Sinon, le Tamiflu n'agit pas. La personne aura ensuite à remplir un journal de bord.

OBJECTIF

Un des objectifs de la présente étude est de voir si le nouveau médicament diminue les complications (bronchites, etc.) attribuables à la grippe et s'il contribue à réduire, en nombre et en durée, les hospitalisations. M. Therroux avoue aussi que la compagnie Hoffman-Laroche espère, par la même occasion, convaincre le Conseil de pharmacologie du Québec de l'utilité de son produit. Ce qu'elle souhaite, c'est qu'on l'inclut dans la liste des médicaments remboursés par la Régie de l'assurance maladie. Ce qui n'est pas le cas actuellement, sauf pour les cobayes qui, eux, n'auront rien à payer.

GRIPPE
Virus

Suite de la Une

Wickramasinghe.

Les particules seraient elles-même porteuse du virus, ou contiendraient des molécules servant de vecteur.

Si cette théorie iconoclaste devait être validée, il serait plus facile de prévenir les épidémies, selon le docteur Wickramasinghe, étant donné qu'« il existe un délai très court entre le paroxysme de l'activité solaire et le moment où ses effets retombent sur Terre ».

L'explication ne serait pas moins hasardeuse que celle imputant la maladie à un engrenage terrestre, souligne le rapport intitulé « Du Dilemme de la Grippe » (Dilemma of Influenza).

EN BREF

Jean-Guy Tremblay

Les mauvais traitements que Jean-Guy Tremblay inflige aux femmes remontent à sa relation avec Chantal Daigle, a affirmé la Couronne, hier. Mais tandis que Tremblay secouait la tête, sourire aux lèvres, son avocat, Joe Markey, a répliqué qu'il n'y avait aucune preuve que son client ait maltraité Mme Daigle. Jean-Guy Tremblay a fait les manchettes à la grandeur du pays, il y a plus de dix ans, quand il a eu recours aux tribunaux, avec succès, pour empêcher Chantal Daigle d'avoir un avortement. La Cour suprême devait par la suite renverser la décision de l'instance inférieure, mais la Québécoise n'avait pas attendu ce jugement pour se rendre à Boston y subir une interruption de grossesse. La procureure de la Couronne, Eeva White, a dit avoir l'intention de démontrer que les mauvais traitements que Jean-Guy Tremblay fait subir aux femmes ont débuté avec sa relation avec Mme Daigle, en 1998. « L'accusé a démontré un type de comportement répétitif ... neuf femmes au cours des derniers 10 ans et demi. Avec six d'entre elles, il y a eu une relation de conjoints de fait, et avec trois autres, il s'agissait de colocataires », a rappelé Mme White. Elle a ajouté que la preuve est cruciale pour déterminer si Jean-Guy Tremblay devra subir une évalution psychiatrique, à partir de laquelle il pourrait être décrété criminel dangereux. (PC)

Vous contrôlerez tout... sauf votre euphorie.



La TL 2000 à 36 000 $*

L'Acura TL est équipée de façon impressionnante : moteur VTEC de 225 chevaux • boîte séquentielle SportShift à cinq vitesses • système de traction asservie (TCS) • phares à décharge de haute intensité (HID) • suspension indépendante à double fourchette aux quatre roues • chaîne sonore Bose® avec lecteur CD • sièges avant chauffés en cuir • coussins gonflables avant et latéraux • toit ouvrant électrique • service d'assistance routière 24 heures sur 24. Renseignements supplémentaires au 1 888 9-ACURA-9.

Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

*P.D.S.F. de la 3.2TL 2000. Transport et préparation (850 $), immatriculation, assurance et taxes en sus. Le prix de vente du concessionnaire peut être inférieur. Pour plus de détails, consultez votre concessionnaire Acura. ®Bose est une marque déposée de Bose Corporation.

LA CAPITALE
ET SES RÉGIONS

Autre démission au CHUL

Un orthopédiste pose sa candidature dans un hôpital de... Nouvelle-Zélande

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — Richard Lirette est orthopédiste au CHUL, spécialisé dans la chirurgie du coude et de l'épaule. Il est le seul dans la région à savoir comment poser une prothèse dans le coude et l'épaule. À partir du 17 février, si rien ne change au CHUL, il ne fera plus de ces chirurgies compliquées. Il travaillera exclusivement au Centre hospitalier Paul-Gilbert de Charny, à traiter des épicondylites et à faire des arthroscopies de l'épaule. Richard Lirette a démissionné du CHUL « à cause de la « situation chaotique et sans lueur de solution à court et moyen termes ».



Le Dr Richard Lirette

« ...et pour protéger ma santé », ajoute le médecin. Il sait combien la situation actuelle au CHUL fatigue ses collègues orthopédistes tant au CHUL qu'à l'Hôtel-Dieu et à Saint-François. « Certains se réveillent la nuit en pensant à ça », dit-il.

« Je laisse ma grosse pratique, mais je vais bien gagner ma vie quand même », ajoute le médecin, amer.

Depuis trois mois, il n'admet plus aucun patient au CHUL. Mais il en reste une trentaine sur sa liste, en attente d'une prothèse dans l'épaule ou le coude. Que deviendront-ils ?

« Honnêtement, je ne sais pas. Je pourrai leur recommander un collègue à Montréal », répond le chirurgien orthopédiste.

Il est vraiment désolé pour ses patients. S'il ne leur a encore rien dit, c'est que lui-même ne sait pas trop ce que l'avenir lui réserve.

Une situation meilleure avec l'arrivée de trois orthopédistes supplémentaires pour travailler au CHUL ? Hypothèse improbable d'ici le 17 février, il en est convaincu. « Les trois orthopédistes contactés par l'administration du CHUQ m'ont appelé. Jamais ils ne viendront au CHUL, considéré comme un hôpital à troubles », dit le médecin.

Travailler à l'Hôtel-Dieu avec d'autres collègues orthopédistes spécialisés dans la reconstruction articulaire ? Refus de l'administration du CHUQ, qui compte plutôt sur le Dr Lirette pour « remonter » le département d'orthopédie, sans lui en donner vraiment les moyens.

Le CHUL est devenu dysfonctionnel, constate l'ensemble des orthopédistes de la région.

EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Pour l'instant, le Dr Lirette, s'apprête à faire des chirurgies d'un jour au Centre Paul-Gilbert de Charny à partir du 17 février. Et il attend la réponse d'un hôpital... en Nouvelle-Zélande, où il a posé sa candidature.

Les orthopédistes du CHUL s'estimant en nombre insuffisant (trois sur cinq étaient au travail) ont cessé de faire des gardes en septembre. A suivi la démission des 16 urgentologues : formés pour travailler dans une urgence recevant des cas en traumatologie, ils veulent mettre à profit leur formation. Pour éviter leur démission, l'administration du CHUQ décide, en décembre, de partager les gardes en orthopédie entre les 18 orthopédistes des trois pavillons : CHUL, Hôtel-Dieu et Saint-François.

En janvier, c'est au tour des orthopédistes de l'Hôtel-Dieu et de Saint-François d'être mécontents. Ils ont assumé les gardes au CHUL durant le congé des Fêtes, mais refusent d'en faire plus. Travailler dans deux hôpitaux n'a pas de sens, disent-ils. Le responsable du programme universitaire en orthopédie, le Dr Gaston Paradis leur donne raison.

De plus en plus, parmi les orthopédistes, circule l'idée qu'un deuxième centre de traumatologie secondaire au CHUL n'est pas nécessaire dans la région.

Entre octobre et décembre, les ambulances détournées du CHUL n'ont pas encombré l'urgence de l'Enfant-Jésus qui a sans problème absorbé ces 27 cas de plus. Cet argument, disent les orthopédistes du CHUQ, démontre qu'un deuxième centre secondaire est inutile et coûteux.

Quant aux urgentologues du CHUL qui avaient démissionné en octobre à cause de l'absence d'orthopédistes de garde, ils ne savent plus comment réagir devant le non-respect de la liste de garde par les orthopédistes de Saint-François-d'Assise et de l'Hôtel-Dieu.

Tant chez les urgentologues du CHUL que chez les orthopédistes des trois hôpitaux du CHUQ, règne un grand désarroi.

Brrr ! Bonhomme a déjà vu pire



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Quand Bonhomme Carnaval a appris que les ouvriers qui s'affairaient à la construction de son château étaient transis par le froid intense qui s'est abattu sur son royaume, son sang n'a fait qu'un tour et il s'est rendu aussitôt les encourager. Le légendaire chef de file du Carnaval a gardé son sourire et leur a expliqué qu'il a déjà vu pire. Mieux vaut du froid et de la neige que chaleur et pluie, a insisté Bonhomme. De son côté, Hydro-Québec annonçait que la demande d'électricité a atteint 31 585 MW, hier matin. Mais c'est encore qu'à pareille date, l'a passé, alors que la demande a atteint 32 000 MW.

Patients pris en otages

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — Madeleine Levesque attend. Depuis la fin de l'été, elle attend l'appel du CHUL, pour qu'on fixe son opération. L'orthopédiste Richard Lirette doit lui poser une prothèse au coude. Mais quand ?

« J'attends. J'espère que ça va se régler. Vous croyez que ça va s'arranger ? » demande Madeleine Levesque, suppliante presque.

Il n'y a que le Dr Lirette pour faire cette chirurgie. « Je veux que ce soit le Dr Lirette qui m'opère. Tous les autres médecins m'ont dit que le meilleur, c'était lui », dit cette ancienne téléphoniste-réceptionniste de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ).

Richard Lirette est un orthopédiste démissionnaire du CHUL. Sa démission entrera en vigueur le 17 février. Depuis septembre, il a fait peu d'interventions (pourquoi ? absence des résidents ?

Et maintenant, il ne sait plus où il pourra recommencer à faire une opération compliquée comme celle dont a besoin Madeleine Levesque.

Mme Levesque a 57 ans. Elle souffre d'arthrite rhumatoïde, depuis son enfance. Prothèse aux hanches, prothèse aux genoux. Et maintenant, elle a besoin d'une prothèse au coude droit. « J'espérais avoir l'opération avant les Fêtes. J'attends encore. Non, je ne suis pas fâchée, ni contre le docteur, ni contre le système. Je suis résignée », dit Mme Levesque. Elle ne veut rien savoir non plus de se faire opérer à Montréal. « Il n'en est pas question. Je n'ai pas de famille à Montréal. J'aime encore mieux attendre à Québec. »

L'os du coude droit s'est effrité, d'où la nécessité d'une prothèse. Comble de malchance, Mme Levesque est droitière. « J'ai appris à manger avec la main gauche », dit-elle. Elle écrit encore de la main droite, « mais j'ai de la misère à signer mon nom », avoue-t-elle. Pour arriver à se maquiller elle doit soutenir le poignet droit.

Sans l'usage du bras droit, « ça change beaucoup de choses. La couture est difficile, j'écris d'un doigt de la main gauche à la dactylo. Tout est limité. Depuis septembre, mon état ne s'est pas amélioré, en tout cas ». Elle espère que son tour viendra, bientôt. « Je sais que je ne vivrai pas bien vieille, mais j'aimerais retrouver l'usage de mon bras droit », dit-elle.

Mme Levesque n'est pas la seule dans sa situation. « Les patients des orthopédistes du CHUL sont pris en otages », affirme une autre patiente qui préfère garder l'anonymat et qui attend, elle aussi depuis septembre, une opération aux genoux. Elle a transféré son dossier du CHUL à l'Hôtel-Dieu, mais elle ne voit pas le jour où viendra son tour.

LIEN SOUS-FLUVIAL

« Un projet réaliste » — La CUQ

PIERRE PELCHAT
Le Soleil

■ BEAUPORT — Le maire de Charlesbourg, Ralph Mercier, voit d'un bon œil la réalisation d'un tunnel sous le fleuve du côté est de Québec et de Lévis.

« C'est un projet intéressant, réaliste, qui est bon pour la région de Québec et qui permettrait le développement économique de la région », a-t-il commenté, après avoir assisté à la présentation de l'étude de préfaisabilité.

En outre, le maire accueille favorablement l'idée de créer un lien autoroutier périphérique dans la région métropolitaine de Québec avec la construction d'un tunnel qui relierait les autoroutes 40 et 20. « C'est ce qu'on voit dans plusieurs grandes villes », a-t-il noté.

Pour sa part, le maire de Beauport et président de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), Jacques Langlois, estime également qu'un tel projet n'est pas utopique à terme. « Il n'y a rien d'impossible. C'est une étude préliminaire que nous avons reçue. Il reste à valider plusieurs données entre autres au plan des besoins », a-t-il affirmé.

Urgence pour la région d'avoir un plan de transport

D'autre part, M. Langlois est d'avis que la présentation de l'étude de préfaisabilité du tunnel met en évidence l'urgence pour la région de Québec d'avoir un plan de transport. « Le projet doit s'insérer dans un plan. Ça presse. En plus du lien sous-fluvial, il y a le projet d'intégration des services de transport en commun des deux rives qui est toujours en attente, celui des tramways, des projets d'autoroutes et de boulevards urbains. Ce sont tous des bons projets, mais je ne pense pas qu'on peut tous les faire », a-t-il dit.

EN PRIMEUR ! DISPONIBLE MAINTENANT
La machine du millénaire : Le Celeron 500MHz avec graveur intégré
ACHETEZ MAINTENANT ET PAYEZ EN AVRIL 2000 SANS FRAIS, SANS INTÉRÊT*
LE NATIONAL DE QUÉBEC DE L'ORDINATEUR
PRÊT ÉTUDIANT DE 3000 $ ACCEPTÉ !
OUVERT 7/7 JOURS
PORTABLES EN MAGASIN
LA VEDETTE
Intel Celeron 500MHz AOpen Custom PC
■ Intel Celeron 500 MHz
■ 64Mo SDRAM PC-100
■ Moniteur 15" SVGA .28 INCLUS
Ajoutez 149 $ et changez pour un 17" (.27)
■ Disque dur 10Go Fujitsu Ultra ATA-66
■ CARTE VIDÉO 3DFXVOODOO III 2000 16 MO AGP
■ Boîtier AOpen ATX
■ Lecteur disquette 3,5"
■ GRAVEUR À CD RÉINSCRIPTIBLE AOPEN 4432 INCLUS
■ CD Rom 50X Acer
■ Fax-Modem AOpen 56 K V90 PCI
■ Carte de son AOpen 128 PCI
■ Clavier bilingue AOpen PS/2
■ Souris Logitech AOpen PS/2
■ Haut-parleurs 120 W
■ 1 mois gratuit à Internet
■ Garantie 2 ans pièces et M.O.
■ Livraison, installation et formation à domicile GRATUITES ! **
■ ... PLUS LA « SURPRISE DU MOIS » !
QUANTITÉ LIMITÉE
1796 $ au 81,60 $ / 36 mois*
Surveillez nos chroniques à l'émission PointCOM sur TéléMag 24
Service de réparation à domicile pour toutes marques d'ordinateurs et périphériques
DES MARQUES RECONNUES AU PRIX DES CLONES
865, boul. Charest Ouest • (418) 686-6366
Sans frais : 1-877-686-6366
www.lenationaldequebec.com
À Rimouski : 170, St-Germain Ouest (418) 722-0414
Carrefour Chicoutimi 1915, boul. Talbot (418) 549-ORDI (6734)
À Saint-Georges : 8752, boul. Lacroix (418) 227-7797
À Baie-Comeau : Centre commercial Laflèche (418) 589-CLUB (2582)

EN BREF

QUÉBEC

Commission Jeunes et Ville !

Après sa commission Femmes et Ville, voilà que Québec crée une commission Jeunes et Ville à la suggestion du conseiller indépendant Jacques Jobin. Ainsi, un siège sera accordé à un jeune de 16 à 25 ans sur chacun des comités consultatifs de la Ville. Le conseiller rappelle que l'on doit favoriser l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté auprès des jeunes et qu'il est important que la capitale participe pleinement au Sommet de la jeunesse. Le maire L'Allier a d'ailleurs été invité par le premier ministre à siéger à la table du Sommet, les 23 et 24 février. **R.F.**

Mauvais exemple pour l'environnement !

Le conseiller indépendant François Picard déplore que la Ville de Québec ait renoncé au recyclage des arbres de Noël pour en faire des copeaux en les acheminant plutôt à l'incinérateur de la CUQ, tout ça pour une maigre économie de 8000 $. Il trouve que c'est un bien piètre exemple que donne la Ville au moment même où elle tente de convaincre les résidants de faire davantage de récupération. « C'est en contradiction avec la politique de l'environnement de la Ville », dit-il. La conseillère responsable, Lyse Poirier, affirme que la Ville avait suffisamment de copeaux pour ses plantations à partir de ses propres résidus d'arbres. M. Picard observe plusieurs villes, dont Montréal, confient ces résidus à des entreprises et que bien des citoyens seraient prêts à transporter leurs sapins dans un endroit public si on les avait invités à le faire. R.F.

Pas besoin de pinces de désincarcération

Des pinces de désincarcération de la Ville de Québec ont été envoyées pour un accident à Château-Richer au lieu d'en aviser l'équipe de sauvetage responsable à la Ville de Beaupré, une erreur du centre d'appels 9-1-1 de la centrale du parc Victoria. Le directeur général de cette municipalité s'en est plaint à la police de Québec, disant que ce n'était pas la première fois qu'un tel incident survenait. La conseillère indépendante Caroline Dion s'insurge contre l'administration L'Allier, affirmant que ce genre d'erreur était « tout à fait inacceptable, inexcusable », et que les délais occasionnés auraient pu mettre des vies en danger, ces pinces n'étant plus disponibles à Québec. Le conseiller Claude Cantin rétorque que Québec a plusieurs pinces de décarcération et qu'il ne comprend pas la colère de la Ville de Beaupré si on lui a envoyé une deuxième équipe... **R.F.**

CENTRE DE PARRAINAGE CIVIQUE DE QUÉBEC

Besoin de 85 parrains et marraines

ANNE-MARIE VOISARD
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une avocate, marraine d'une ado, Véronique... qui ne parle pas. Le langage est celui du cœur. « On se sourit beaucoup », dit Dominique Lizotte qui va jusqu'à affirmer, le regard brillant : « Ça a changé ma vie ! »



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Le Centre de parrainage civique de Québec lance un appel à tous. Ci-dessus : Monique Maltais, Aline Couture, Dominique Lizotte et Anne Vigneau.

Autour de la table, elles sont quatre, toutes attachées à des titres divers au Centre de parrainage civique de Québec. La rencontre d'aujourd'hui est un appel à tous. On manque de parrains et marraines pour répondre aux besoins. La liste d'attente s'étire jusqu'à 85 noms. Téléphone : (418) 527-8097.

Mais d'abord, qu'est-ce que le Centre de parrainage civique ? Un organisme qui mise essentiellement sur les liens d'amitié et d'entraide. « Ça m'apporte plus que ce que je donne », constate Me Lizotte, qui a découvert l'organisme par hasard, il y a sept ans, via une annonce dans le *Fil des événements*, le journal de l'Université Laval. Sa première filleule, France, ne parlait pas non plus.

Quant à Véronique, 18 ans, c'est une méningite survenue en bas âge qui lui a coupé la parole. L'ado fréquente l'école Madeleine-Bergeron. Elle vit dans sa famille. À son contact, Dominique Lizotte a appris, entre autres, à oublier la compétition et la performance qui sont la norme dans les milieux du droit. Tellement qu'au lieu d'aller travailler pour une grande firme d'avocats, elle a choisi de se porter à la défense des personnes qui ont des moyens limités. Et ce n'est pas tout. Avec son mari, elle est présentement en démarche d'adoption. Leur désir, devenir les parents d'un enfant abandonné.

QUELQUES HEURES ET DE L'AMITIÉ

On n'en demande pas tant aux parrains et marraines. Une rencontre hebdomadaire suffit. Mais attention ! Il ne s'agit pas d'un simple accompagnement, style rendez-vous à l'hôpital ou chez le médecin, expliquent les deux intervenantes, Aline Couture et Monique Maltais. Leur rôle : recevoir les demandes de part et d'autre. Évaluer. Filtrer. Trouver les affinités entre les personnes. Le jumelage n'est pas automatique. On procède lentement, mais sûrement.

Mme Couture remplit cette tâche depuis 15 ans, sa consœur, depuis bientôt 11. Le Centre de parrainage fête, lui, ses 20 ans. Le mouvement est né en Scandinavie dans les années 60. Il a ensuite traversé aux États-Unis, avant de gagner le Canada. Ici même au Québec, on trouve 22 centres — localisés à Sept-Îles, Rivière-du-Loup, Rimouski, Gaspé, Beauceville, Drummondville, Trois-Rivières, etc. — tous affiliés au Regroupement provincial du parrainage civique, lequel peut être joint en composant le 1-800-PARRAIN.

Le rôle du parrain et de la marraine n'est pas sans rappeller celui des Grands Frères et des Grandes Sœurs. La différence, c'est que ceux-ci oeuvrent auprès des jeunes de sept à 14 ans, appartenant à des familles monoparentales. C'est donc la clientèle qui diffère. Le dernier rapport annuel du Centre de parrainage de Québec répartit les handicaps selon les chiffres suivants: santé mentale, 55,3 % ; incapacité physique, 32 % ; incapacité intellectuelle, 12,7 %. Mais les chiffres ne disent pas tout.

Là-dessus, il faut écouter Anne Vigneau, agente de promotion et marraine elle-même d'une femme de 50 ans, Francine, à qui elle en train de redonner le goût de vivre. Santé mentale ? « J'hésite à inscrire Francine dans cette colonne », dit la marraine au rire communicatif. La voilà partie à raconter leurs virées dans le Vieux-Québec, les sorties au restaurant. Mais souvent ce sont des choses simples, prendre un café, marcher paisiblement tout en causant de tout et de rien.

Ce qui frappe Anne Vigneau, plus que tout, c'est « la connexion des différences ». Depuis le temps, elle a appris à composer avec son propre handicap, la paralysie « verte et drabe », comme elle l'appelle. N'empêche ! Quand Martine verse la crème dans son café, mine de rien, pour lui simplifier la tâche, à chaque fois ça la touche.

Le vrai jumelage, c'est ça. Et ne pas être gêné de paraître dans un endroit public en compagnie de quelqu'un qui est tout croche, dit Anne Vigneau. De toute façon, « l'essentiel est invisible pour les yeux », note Dominique Lizotte, reprenant ainsi les paroles de St-Exupéry.

Avis donc à ceux et celles qui ont du temps à donner, et du cœur. Quatre-vingt-cinq personnes, majoritairement des femmes, aimeraient qu'on les aide à briser l'isolement. Elles habitent Québec, Sainte-Foy, Sillery, Charlesbourg et ailleurs. Les âges varient entre 18 et 70 ans. Pour plus d'information, reste donc à téléphoner au (418) 527-8097.

Venture de Chevrolet
Maxi valeur. Mini prix.
238 $ /mois*
Location 36 mois
Transport et préparation inclus
Options de paiement
Comptant (ou échange équivalent) | Mensualité
0 $ | 349 $
1 784 $ | 298 $
3 855 $ | 238 $
1,9 %
à l'achat**
jusqu'à 48 mois
La Maxi Mini van. Un maximum de flexibilité pour un maximum de liberté.
• Moteur V6 de 3,4 L de 185 HP • Boîte automatique 4 vitesses • Système antiblocage aux 4 roues • Sacs gonflables côtés conducteur et passager avant, frontaux et latéraux • Climatiseur • Verrouillage des portes programmable à commande électrique • 2 portes latérales coulissantes • Volant inclinable • Sièges amovibles basculables à dossier rabattable • Système antivol PassKey III
★★★★★
Sécurité cinq étoiles
La Venture de Chevrolet est le premier véhicule à avoir reçu la mention cinq étoiles, indice de sécurité le plus élevé, à la fois pour le conducteur et les passagers, lors des tests d'impact latéral.**
La Venture de Chevrolet offre la meilleure économie d'essence dans sa catégorie.◆
Venture. La Maxi Mini van.
FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL
Bleue
†† L'Association Marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec vous suggère de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 2000 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (voir tableau de mensualités). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 425 $ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12c du km après 60 000 km. Possibilité d'acheter le véhicule à la fin du bail pour 13 473,20 $. **Taux de financement de 2,9 % à la location aussi disponible jusqu'à 36 mois. ††MD Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. ◆Données fournies par le ministère des Ressources naturelles dans le Guide de la consommation de carburant 2000. **Tests effectués par le National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des É.U. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmcanada.com MC
CHEVROLET Oldsmobile GM

L'âge du Tanzanien reste un mystère

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Premier vrai début de procédure dans le dossier du scout tanzanien dont l'âge divise encore les parties, mais toujours pas de décision puisque l'heure tardive a imposé hier un report de la suite de l'audience à aujourd'hui.

Avant que s'amorce véritablement l'enquête sur cautionnement du jeune homme, son avocate, Me Suzy-Guylaine Gagnon, a annoncé qu'elle contestait la juridiction du juge de la chambre criminelle. Elle maintient en effet que son client est âgé de 17 ans plutôt que 21 et qu'il devrait donc se trouver en chambre de la jeunesse. Deux versions s'opposent. D'abord, la procureure de la Couronne, Me Céline Cyr, a déposé une lettre envoyée aux enquêteurs de la sûreté municipale de Québec par un diplomate du Haut Commissariat de la République unie de Tanzanie.

Il y est mentionné que le scout a déclaré au diplomate être âgé de 21 ans. Il lui a expliqué qu'il avait réduit son âge pour pouvoir se joindre aux scouts de son pays.

Évidemment, le principal concerné nie avoir tenu ces propos. Un de ses oncles a aussi écrit aux policiers québécois pour leur confirmer que le prévenu a 17 ans.

Dans sa preuve, Me Cyr a fait ressortir que, si le passeport actuel du jeune homme comporte le 12 février 1982 comme date de naissance, celui qu'il avait depuis juillet dernier comportait plutôt le 12 février 1979. Pourtant, a-t-il affirmé, il n'a jamais indiqué cette date comme date de naissance sauf une fois, sur un formulaire pour obtenir des milles aériens. Le formulaire en question contenait d'ailleurs d'autres faux renseignements.

Quant au diplomate tanzanien à Ottawa, il connaissait le père du jeune prévenu, a soutenu ce dernier. C'est lui qui devait se charger d'alerter ses proches, mais il se serait contenté de téléphoner en Namibie, au beau-frère de l'oncle du scout.

Incidemment, l'oncle tanzanien, quant à lui, devait se procurer un certificat de naissance et le télécopier à Québec, mais on l'attend toujours. Quant à la grand-mère chez laquelle habite le jeune homme, ses deux parents étant décédés, elle ne parle pas anglais.

Autre fait étonnant soulevé par la procureure, le chef scout avait dans ses bagages le permis de conduire de son cousin âgé de... 17 ans. Il devait en outre agir comme responsable du groupe de scouts tanzaniens jusqu'à l'arrivée de leur commissaire, mais celui-ci n'est jamais venu au Jam des neiges, de sorte que le prévenu est demeuré le seul responsable des jeunes.

Enfin, a-t-il déclaré, il projetait après le Jam de se rendre chez sa tante habitant les États-Unis pour y fêter son 18e anniversaire. Toutefois, il n'avait encore aucun billet pour y aller.

Le juge Yvon Mercier continuera d'entendre la requête de la défense ce matin.

POSSESSION DE MARI

L'animateur de radio est absout

200 $ versés aux bonnes œuvres

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Un commentateur sportif dans une station de radio de Montréal, Mario Langlois, a obtenu une absolution inconditionnelle, hier, après avoir plaidé coupable à une accusation de possession de trois grammes de marijuana.

C'est en janvier 1999 que l'homme dans la trentaine a été arrêté au moment où il circulait sur le chemin des Quatre-Bourgeois, à Sainte-Foy. Après vérification, les policiers qui le suivaient ont constaté que la voiture conduite par Langlois était immatriculée au nom d'une dame.

Les policiers ont voulu éclaircir ce qu'il en était et, lorsque l'un d'eux s'est approché du conducteur, il a vu que Langlois avait dans les mains un objet enveloppé dans du papier d'aluminium. En fait, il contenait un peu plus de trois grammes de marijuana.

PAS D'ANTÉCÉDENTS

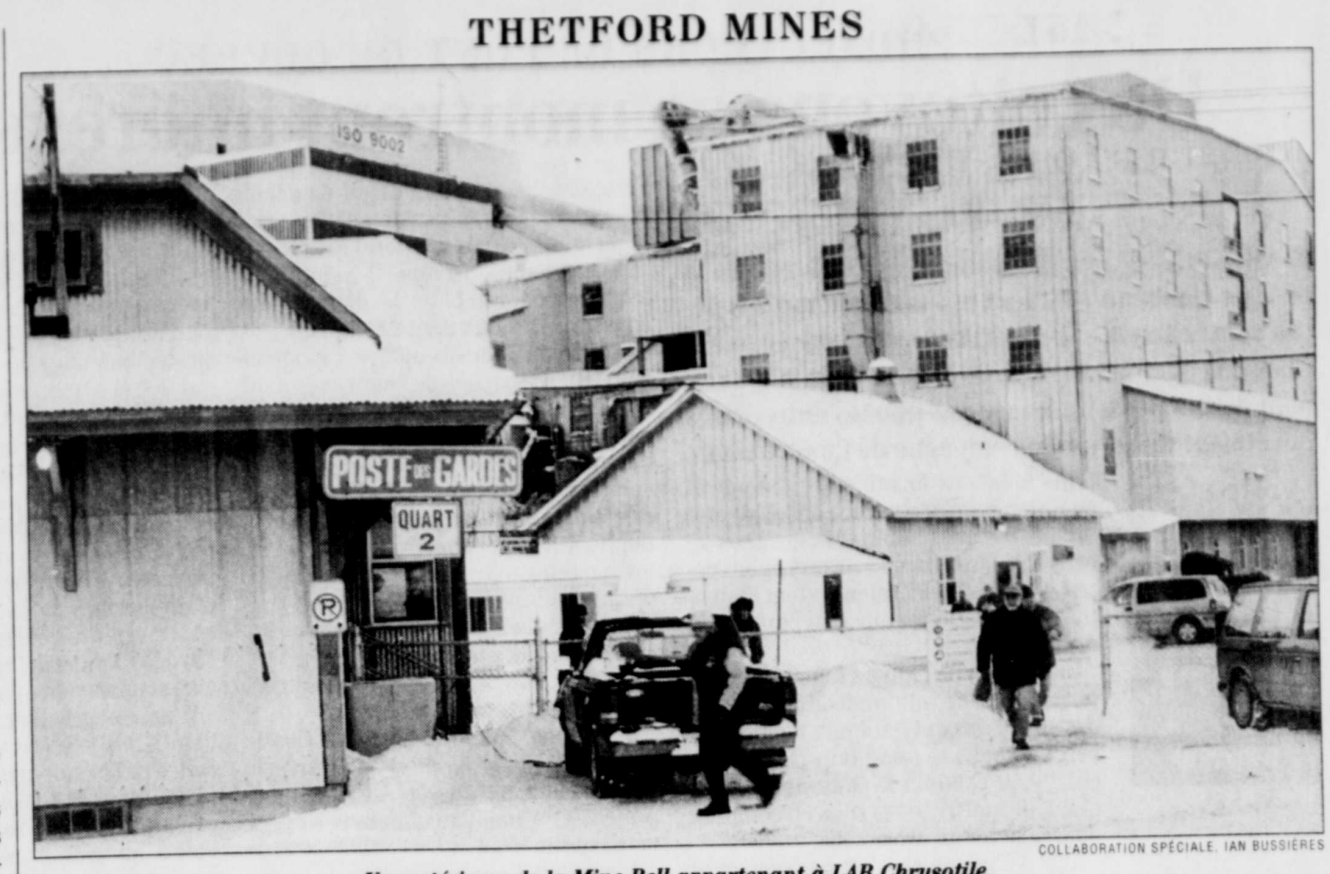
En réclamant l'absolution inconditionnelle, l'avocat de l'accusé, Me Jean Langlois, a plaidé au juge Laurent Dubé que Langlois n'avait pas d'antécédents judiciaires. De plus, le commentateur sportif se rend régulièrement aux États-Unis pour son travail. Entre autres, il a assisté aux trois derniers camps d'entraînement des Expos à Jupiter, en Floride.

Enfin, Langlois entend se rendre prochainement aux Jeux olympiques de Sydney, en Australie. S'il avait eu une condamnation à son dossier, il lui aurait sans doute été très difficile d'obtenir l'accréditation requise, a ajouté Me Langlois.

C'est sans compter la réputation du commentateur. « S'il est condamné, a affirmé son avocat, ce pourrait être fatal pour sa carrière. Il est animateur de radio et son nom paraît partout. »

Indiquant que le commentateur montréalais apprendra de sa leçon, son avocat a indiqué qu'il avait déjà fait un don de 200 $ au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels. Le procureur de la Couronne, Me José Rhéaume, ne faisant aucune objection, le juge Dubé, se disant satisfait du don de 200 $, a donc accepté d'absoudre inconditionnellement Langlois. « Mon appréhension, a-t-il dit, était qu'il retourne chez lui sans une certaine contrainte exigée par la société. »

THETFORD MINES



COLLABORATION SPÉCIALE, IAN BUSSIÈRES

Vue extérieure de la Mine Bell appartenant à LAB Chrysotile.

Chute mortelle de 60 mètres pour un travailleur

Seconde tragédie en deux mois

IAN BUSSIÈRES
Collaboration spéciale

■ THETFORD MINES — Un travailleur de l'entreprise Talpa de Val-d'Or, un sous-traitant de la société minière thetfordoise LAB Chrysotile, est décédé vers 9 h 45 hier, alors qu'il a fait une chute de 60 mètres dans une cheminée de ventilation souterraine de la mine d'amiante Bell.

Gilles Roy, 36 ans et originaire d'Amos, s'affairait sur une plate-forme de griffe de montage en compagnie d'un collègue de travail. Ils venaient de compléter des travaux d'excavation dans la cheminée située à 575 mètres sous terre entre les niveaux 1750 et 1450.

Selon les premières constatations, la plate-forme aurait basculé après qu'un des rails sur lesquels elle était montée ait cédé. C'est à ce moment que Gilles Roy a été entraîné dans sa chute mortelle alors que son collègue a réussi à demeurer sur la plate-forme.

Selon Michel Pichette, vice-président des opérations Bell chez LAB Chrysotile, le travailleur resté sur la plate-forme a été secouru et transporté au Centre hospitalier de la région de l'Amiante pour y traiter un choc nerveux. Il a rapidement obtenu son congé de l'hôpital et son état n'inspire aucune crainte.

ÉMOI

Cet accident de travail a causé tout un émoi dans la région, étant donné que les informations au sujet de l'identité de la victime n'ont été diffusées que tard en après-midi. « J'ai reçu des centaines d'appels de membres des familles de mineurs qui travaillent sous terre aujourd'hui », déclarait hier Bernard Gagné, gardien à la mine Bell.

Il s'agit du deuxième accident mortel à survenir sur cette mine en moins de deux mois puisque Maurice Lemay, 49 ans, avait trouvé la mort à la fin du mois de novembre quand son camion avait dégringolé en bas d'une halde de résidus miniers.

« C'est évident que nous sommes très concernés par cette situation. Cependant, Talpa est une entreprise dont les méthodes de travail sont sécuritaires et les inspecteurs de la CSST vérifiaient régulièrement si les pratiques étaient conformes à la réglementation sur le site des travaux », signale Michel Pichette.

Les opérations régulières de Talpa à la mine Bell ont été suspendues suite à l'accident. La CSST et la Sûreté du Québec, assistés des responsables des deux compagnies, ont entrepris l'enquête afin de déterminer les circonstances exactes de la tragédie.

PAM
LE SOLEIL
686-3344
1 800 463-2362

Voyages Sillery
L 'agence experte en croisières
Nos croisières année 2000
Scandinavie-Russie 3 juin 2000 sur le **Caronia.** De Dover (Angleterre) jusqu'à Stockholm en 12 jours. À partir de **4490$***, taxes 399$
Pourquoi pas une croisière à partir... de Québec jusqu'à Fort Lauderdale sur le luxueux ***Seabourn Sun?*** Du 1er au 15 août. À partir de **6105$***, taxes 305$**
Fort Lauderdale à Tahiti, 21 jours du 15 août au 5 septembre à bord du ***Seabourn Sun.*** À partir de **8736$***, taxes 185$**
***2e PASSAGER - 50%**
CUNARD *vol non inclus dans les prix.
1594, ch. Saint-Louis, Sillery (coin Sheppard) **687-4172**
Naviguez sur Internet jusqu'à...//www.voyages-sillery.com
SANS FRAIS: 1-877-687-4172 permis du Québec
1459372

Relations entre enfants de parents séparés
Suite au divorce/séparation des parents, certains jeunes vivent ensemble sous le même toit et d'autres vivent séparés. Est-ce que cela modifie les relations entre ces jeunes?
Des chercheures s'intéressent à cette question. Elles veulent rejoindre des jeunes de 8 à 12 ans, issus de parents séparés, et surtout ceux qui ne vivent pas tous avec le même parent. Parents, invitez votre jeune à répondre à un court questionnaire.
UNIVERSITÉ LAVAL **Pour information, 656-2131, poste 4646 Hélène Bergeron**
Étude approuvée par le Comité de déontologie de l'Université Laval. Anonymat et confidentialité assurés. 1460087


Me Diane Bernier
NOTAIRE
Depuis 10 ans à votre service
✓ Transaction immobilière
✓ Financement hypothécaire
✓ Testament et mandat en cas d'inaptitude
✓ Règlement de succession
✓ Incorporation
622-5553
4600, boul. Henri-Bourassa bureau 238
Charlesbourg (Québec) G1H 3A5
(en face du géant Loblaws)
1451975

VENTE ANNUELLE
DE **10 À 50%**
sur toute la laine en magasin

Grand choix de laine, fil à crocheter, tapisserie et broderie
indigo inc
Laines, laines et laines
Du lundi au samedi 10h à 17h
Dimanche 12h à 17h
155, rue Saint-Paul, Québec (418) 694-1419
1487, ch. Ste-Foy 527-3030
Bientôt Baie-St-Paul
Toute vente finale – Aucune mise de côté
1459839

SAISON DES SOLDES
Jusqu'à 70% de réduction

Sur les plus beaux vêtements et les plus grands noms de la mode pour enfants. Profitez vite de ce solde à croquer!
Offert à Brossard et Ste-Foy. Marchandise sélectionnée.
MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537
CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537
PLACE STE-FOY (418) 652-4537
www.lesailes.com
AILES LES AILES DE LA MODE
Je me fais plaisir
1458050

COUP D'OEIL SUR LES RÉGIONS

PROJECTEURS DU PONT DE QUÉBEC

Des citoyens se montrent intéressés

Marie Caouette
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les projecteurs qui éclaireront le pont de Québec s'écoulent presque comme des petits pains chauds et cette « vente » organisée par la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec n'intéresse pas que les entreprises qui étaient visées par la campagne de financement.

Un Fidéen tente de convaincre 15 voisins d'investir

Sans même avoir été sollicités par la coalition présidée par le conseiller municipal Jacques Jobin, des groupes de citoyens, qui ont une vue sur le pont depuis leur résidence, manifestent l'intention de se cotiser pour « se payer » un projecteur.

Un citoyen de l'anse Victoria, à Sainte-Foy, tente depuis lundi de convaincre ses 15 voisins qui habitent, comme lui, presque sous le pont, dans le dernier cul-de-sac collé sur le boulevard Champlain, de mettre leurs sous en commun pour acheter un projecteur.

À 63 $ chacun, ce n'est pas trop cher pour pouvoir dire qu'on a contribué à l'illumination du pont, disait en début de semaine Pierre Davignon, un retraité du gouvernement fédéral qui habite ce coin depuis 32 ans. Il habitait là avant qu'on remblaie le fleuve pour construire le boulevard Champlain !

Hier en fin d'après-midi, M. Davignon achevait sa tournée de vente avec neuf voisins intéressés et trois refus. « Je ne sais pas si mes voisins sont prêts à augmenter leur mise. Pensez-vous que la coalition va accepter qu'on verse une partie du coût du projecteur ? », demandait-il, désireux de mener ce rêve à terme. Ce retraité se disait prêt à accepter d'autres citoyens qui ont vue sur le pont, qu'ils soient de la rive nord ou de la rive sud, dans le groupe de l'anse Victoria (qui pourrait alors être rebaptisé autrement !).

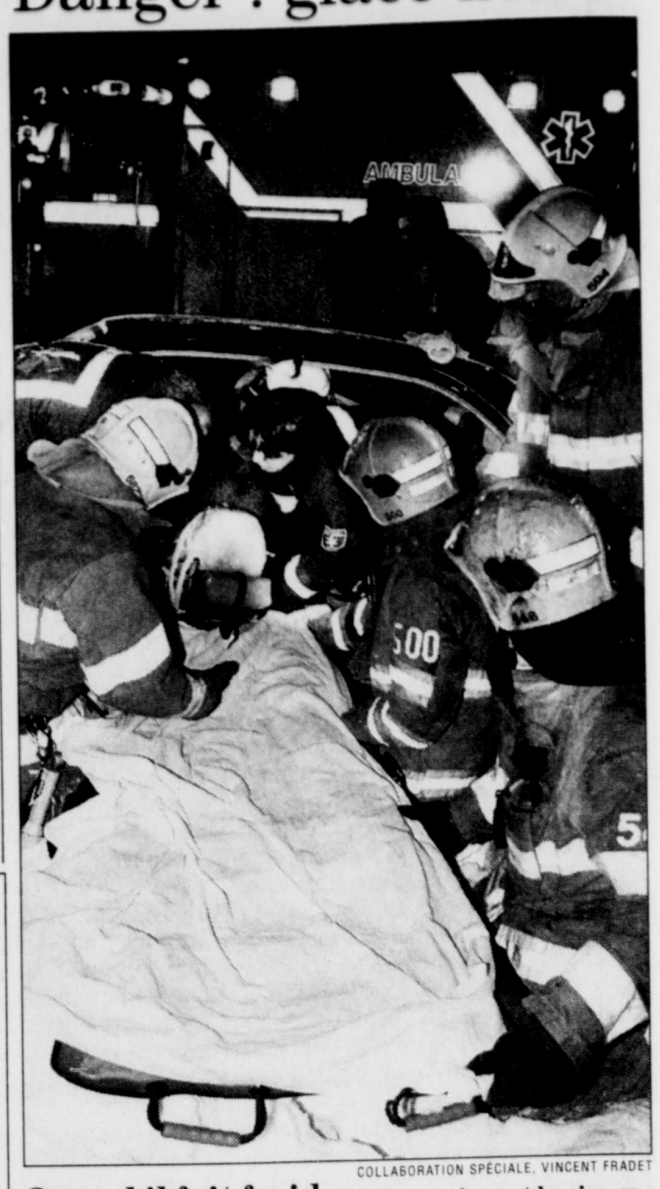
Avis, donc, aux intéressés. La Coalition invite les groupes et les citoyens qui seraient intéressés à acheter un projecteur à communiquer avec sa permanence au 691-7517.

Le conseil d'administration de la copropriété du Boisé des Augustines à Sillery a, de son côté, résolu d'envoyer un mémo aux 84 copropriétaires résidant dans les deux bâtiments de cet ensemble immobilier pour les inviter à mettre une quinzaine de dollars chacun dans la corbeille pour acheter un projecteur. La porte-parole Marina Giroux, qui communiquait hier avec LE SOLEIL, ne doutait pas un instant de pouvoir ramasser la somme convoitée. La moitié des résidants ont une vue magnifique sur le pont...

Rappelons que trois jours après le début de la « mise en vente », 130 des 252 projecteurs ont trouvé preneurs auprès d'entreprises de la région de Québec et... de quatre citoyens à l'aise dont l'avocat Richard Drouin, deux médecins et un membre du CAA, impressionné que le président de l'organisme, Paul-A. Pelletier, ait accepté la présidence de la campagne de financement.

Demain, LE SOLEIL publiera une première liste de tous ces acheteurs. Votre quotidien répétera ce geste deux fois jusqu'à la fin de la campagne, dans deux semaines.

Danger : glace noire!



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

Quand il fait froid, la glace noire est le pire ennemi des automobilistes. Mais peu importe la température, le respect d'un arrêt obligatoire reste important. Un automobiliste l'a appris à ses dépens, hier soir, à l'intersection de la 1re Avenue et de la 70e Rue Est à Charlesbourg. Fort heureusement ses blessures ont été mineures même s'il a fallu l'aide des pompiers et de leurs outils de désincarcération pour le sortir de son pétrin. C.V.

Jimmy de GMC

Rudement confortable.



Options de paiement JIMMY 4 PORTES

Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 $	509 $
2 754 $	428 $
4 782 $	368 $

368 $/mois* Location 36 mois Transport et préparation inclus

1,9 % à l'achat jusqu'à 48 mois

Options de paiement JIMMY 2 PORTES

Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 $	435 $
2 588 $	358 $
4 615 $	298 $

298 $/mois* Location 36 mois Transport et préparation inclus

1,9 % à l'achat jusqu'à 48 mois



Allie robustesse et lignes sportives.

• Moteur Vortec 4300 V6 de 190 HP • Boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée • Système antiblocage à disques aux 4 roues • Sacs gonflables côtés conducteur et passager • Climatiseur • Verrouillage des portes, rétroviseurs et vitres à commande électrique • Pont arrière autobloquant • Suspension tout-terrain (modèle 2 portes seulement) • Régulateur de vitesse et volant inclinable • Lecteur de disques compacts • 4 roues motrices • Télédéverrouillage des portes et suspension « Premium Ride » (modèle 4 portes seulement)

GMC. TROIS LETTRES QUI EN DISENT LONG.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL

Bleue

†† L'Association Marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec vous suggère de lire ce qui suit.

Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 2000 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial ou échange équivalent (voir tableaux de mensualités). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 600 $ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12¢ du km après 60 000 km. Possibilité d'acheter le véhicule à la fin du bail pour 19 206,15 $ (2 portes) et 21 023,75 $ (4 portes). †††Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmcanada.com

PONTIAC BUICK GMC GM

INVENTAIRE DE PROTHÈSES

Le Dr Bélanger réclame une gestion plus serrée

Louis Tremblay
Le Quotidien

CHICOUTIMI — Le manque de gestion serrée de l'inventaire des prothèses et différentes pièces utilisées en chirurgie orthopédique du Complexe hospitalier de la Sagamie n'excuse pas le problème vécu par une patiente le 11 janvier dernier mais explique en partie un problème qui existe depuis quelques années.

L'orthopédiste Louis-René Bélanger ne se défile pas devant ses responsabilités en tant que chirurgien responsable de l'intervention chirurgicale. Tout comme il admet que ce qui est survenu n'est pas agréable pour la patiente, mais souhaiterait que les administrateurs de l'établissement accordent un peu plus d'importance à la gestion du matériel utilisé en chirurgie orthopédique.

« J'ai déjà demandé à l'administration de fournir du personnel pour assurer une meilleure gestion du matériel que nous utilisons. En orthopédie, nous utilisons beaucoup de pièces. Malgré les demandes répétées, nous nous faisons répondre que nous sommes une spécialité comme les autres et qu'il n'y a pas de raison qui justifie des ressources supplémentaires », insiste le docteur Bélanger.

Normalement, lorsque le chirurgien se présente en salle d'opération, il a devant lui tout le matériel nécessaire. Surtout pour ce type de chirurgie puisque Louis-René Bélanger effectue en moyenne une cinquantaine d'interventions du même type par année : « La veille de cette intervention, j'ai installé une prothèse semblable à un autre patient. Si l'incident était survenu à Québec, personne n'en parlerait puisque nous aurions commandé la prothèse dans un hôpital du coin », ajoute le spécialiste.

Comme il a été expliqué à Danielle Charest, la fille de Gisèle Tremblay, qui a été maintenue sous anesthésie pendant huit heures en raison de la pénurie de prothèse, c'est au moment de faire l'inventaire du matériel qu'un employé a retourné deux prothèses fabriquées pour le genou droit, conservant dans les tablettes deux prothèses pour le genou gauche.

Le problème n'est pas d'ordre financier quant à la composition de l'inventaire nécessaire pour assurer les soins à la population. L'orthopédiste a confirmé au *Quotidien* que l'hôpital devait payer le coût de la prothèse (entre 2500 $ et 3000 $) au fournisseur uniquement lorsqu'elle est installée. Celles en inventaire sont livrées par le fournisseur.

Quant à la patiente, le médecin affirme qu'elle n'a pas été maintenue en anesthésie profonde pendant huit heures. À partir du moment où le problème a été constaté, l'anesthésiste a fait en sorte de la maintenir dans un sommeil léger. Quant aux conséquences sur la santé de la patiente, le Dr Bélanger ne croit pas qu'il y en aura.

EN BREF

GALLIX

La mère et l'enfant identifiés

Les policiers de la Sûreté du Québec ont révélé hier l'identité de la jeune mère de famille qui a perdu la vie dans un accident de la route en compagnie de son bébé, en soirée, lundi, sur la Côte-Nord. Il s'agit de Marie-Guylaine Côté, 34 ans, de Port-Cartier, et de Gabriel Maloney, un an et demi. Le père de l'enfant, qui conduisait la voiture, est toujours hospitalisé à Sept-Îles. L'accident s'est produit sur la route 138, à un demi-kilomètre du barrage de la rivière Sainte-Marguerite, près de Gallix. Un camion lourd a embouti la voiture des victimes. Une expertise sera réalisée sur les véhicules impliqués, mais tout indique que c'est la forte poudrerie qui est à l'origine de l'accident. La route a été fermée sur une voie pendant trois heures, en soirée. C.S.

Musée de la civilisation



CONSEILLÉ À TOUTE LA FAMILLE *

* Gratuit pour les moins de 12 ans

À L'AFFICHE!

Du mardi au dimanche, de 10 h à 17 h

FOU RIRE
Une exposition à mourir de rire, beaucoup moins chère qu'une thérapie!

DRÔLE DE CIRQUE
Vous et les vôtres : en vedette sous le chapiteau. Et que le spectacle commence!

DESTINATION LUNE
Merveilles de l'espace à découvrir en famille Mais attention, soyez prêts pour le décollage!

MATINÉES-JEUNESSE
Divertissement et apprentissage pour les 3 à 12 ans qui peuvent bouger, « être dans la lune » et s'initier au cirque. *Réservations requises*

85, rue Dalhousie, Québec • www.mcq.org

Le Musée de la civilisation est subventionné par le ministère de la Culture et des Communications.

☎ 643-2158

1460226

Du TBT dans la baie des Ha ! Ha !

Denis Bouchard
Le Quotidien

CHICOUTIMI — Les fonds marins du Saguenay n'ont pas fini d'en découdre avec l'homme et le destin. Après le mercure, les BPC et le déluge, voilà que des chercheurs s'inquiètent de la présence de TBT (tributyltin) dans le Saguenay, notamment dans la baie des Ha ! Ha !.

C'est ce qu'on peut lire dans une publication de l'Institut des sciences de la mer (ISMER) de l'Université du Québec à Rimouski, *Profils Saguenay* (décembre 1999).

L'article du professeur Émilien Pelletier décrit le TBT comme une molécule à « puissantes propriétés biocides », hautement toxique pour toutes les formes de vie. Le produit immunotoxique se retrouve dans les bélugas du Saint-Laurent, « une espèce déjà durement atteinte par la présence des BPC et autres organochlorées », indique le professeur Pelletier.

Le TBT répertorié dans le Saguenay vient des bateaux, dont plusieurs navires marchands qui transbordent aux Installations portuaires de Port-Alfred. Il est incorporé dans certaines peintures à base de polymère, explique le professeur Pelletier, dans le but de réduire et même d'éliminer les salissures causées par l'incrustation d'algues et de micro-organismes sur des surfaces immergées en permanence ou sporadiquement.

La molécule, poursuit l'explication, peut non seulement diffuser à la surface de la couche de peinture mais elle peut aussi s'en échapper et se perdre dans la masse d'eau qui entoure la coque du bateau fraîchement repeint.

Une réglementation interdit l'usage de peinture au TBT sur les bateaux de moins de 25 mètres au Canada, depuis 1989. L'Europe et les États-Unis ont aussi réagi au problème en légiférant dans le même sens.

Cependant, retrouve-t-on dans l'article de M. Pelletier, le TBT continue d'être utilisé légalement par 60 % de la flotte commerciale du monde, ce qui contribue à contaminer les zones portuaires importantes.

Les travaux de l'ISMER « montrent que l'estuaire du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay » recèlent du TBT et un dérivé (DBT) en faible quantité partout le long de la rive sud de l'estuaire. Les chercheurs en ont également trouvé dans le foie des bélugas échoués dans l'estuaire.

La baie des Ha ! Ha !, précise l'article, affiche une présence « faible mais constante du TBT » dans les sédiments et les invertébrés du fond marin.

L'auteur conclut comme suit : « À l'heure actuelle, bien malin est celui qui pourrait nous dire quels effets toxiques cette présence subtile peut avoir sur l'écosystème de la baie et du fjord, mais nous croyons qu'il s'agit d'une question à ne pas négliger. Nous poursuivons nos investigations afin de déterminer le cycle du TBT et de ses dérivés dans les milieux côtiers froids comme le Saguenay et ainsi nous comptons parvenir à prédire son comportement chimique et toxicologique. »

VILLE DE QUÉBEC

Plus de cols blancs que partout ailleurs

Même la métropole est supplantée par la Vieille Capitale

Robert Fleury
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une semaine après l'adoption du budget de la Ville de Québec, la querelle faisait toujours rage entre l'opposition officielle et l'administration L'Allier quant au nombre de fonctionnaires à l'emploi de la Ville. Qui dit vrai ? C'est une question de corps de métier et d'interprétation... Ainsi, Québec a plus de cols blancs et de professionnels que les autres villes, Montréal inclus, mais moins de cols bleus, de policiers ou de pompiers que la métropole.

En se fondant sur le centre des ressources humaines de l'UMQ, le Progrès civique prétend que Québec a deux fois plus de fonctionnaires qu'ailleurs, son ratio d'employés étant le plus élevé des villes de plus de 50 000 habitants.

Selon ces données, Québec compte un syndiqué par 58 habitants contre un pour 83 à Montréal, un pour 100 à Laval et un pour 108 à Sainte-Foy. Dans le cas des cols blancs, on compte un employé par 191 habitants à Québec, un par 229 à Montréal, un par 396 à Laval, et un pour 413 à Sainte-Foy.

Pour les cols bleus, Québec compte proportionnellement moins d'employés que Montréal ou même Sainte-Foy. On compte un employé manuel par 198 personnes dans la métropole contre un pour 295 à Sainte-Foy, un par 306 à Québec et un par 699 à Laval.

À cela, le maire suppléant Claude Cantin répond que les comparaisons sont fausses car le calcul est basé sur le nombre d'employés syndiqués sans qu'on tienne compte de leur statut d'occasionnels ou d'employés réguliers, ce qui inclut, par exemple, les 80 barmen qui travaillent durant Expo-Québec.

NOMBRE D'HABITANTS PAR EMPLOYÉ

	QUÉBEC	MONTRÉAL	LAVAL	STE-FOY
Total des syndiqués	58	83	100	108
Cols blancs	191	229	396	413
Cols bleus	306	198	699	295
Professionnels	1750	1873	2557	4272
Policiers	652*	400	837	865***
Pompiers	1347**	634	1718	1663***

* comprend Québec, Vanier, Beauport et Saint-Augustin.
** comprend Québec, Vanier, Beauport et Charlesbourg.
*** comprend Sainte-Foy et Cap-Rouge.

Source: UMQ, Ville de Québec — TABLEAU, LE SOLEIL

Ainsi le tiers des 3031 employés de la Ville de Québec sont temporaires ce qui comprend, outre les barmen, les 67 brigadiers scolaires, les 230 techniciens de scène, les 152 occasionnels du bureau des arts et de la culture ainsi que d'Expo-Québec, les 187 occasionnels du service des Loisirs ou les 26 employés de stationnement d'ExpoCité. Or, ces employés sont surtout embauchés lors d'événements spéciaux bien qu'on trouve aussi 215 fonctionnaires, 107 employés manuels et 23 professionnels qui ont un statut d'occasionnels.

Selon le directeur de la division des relations de travail à la Ville de Québec, Denis Légaré, de telles comparaisons sont difficiles car les données de l'UMQ ne tiennent pas compte de la sous-traitance ou des employés non syndiqués, ni du fait que les villes ne donnent pas toutes les mêmes services.

Ainsi à Montréal, les employés de l'Office municipal d'habitation ne sont pas comptabilisés parmi les syndiqués municipaux alors qu'ils le sont à Québec. À l'inverse, Montréal administre le service social, ce qui n'est pas le cas à Québec.

Dans le cas des policiers et pompiers, la situation se complique car la CUM offre le service de police à Montréal alors que c'est Québec qui offre ces services en tout ou en partie à Beauport, Charlesbourg, Vanier et Saint-Augustin. Pour calculer le ratio d'employé par habitants, il faut donc ajouter à la population de la ville, celle des populations desservies.

« M. Cantin ne nous apprend rien de neuf. Il y a une tendance générale à l'effet que les effectifs sont supérieurs à Québec. Je vais déposer un avis de motion demandant que l'Institut de la statistique du Québec fasse une étude sur le sujet », dit le chef de l'opposition, Gérald Poirier.

Selon les comparaisons effectuées par M. Légaré toutefois, la Ville de Québec supporte très bien la comparaison dans le cas des policiers et pompiers.

On compte ainsi un pompier par 634 habitants à Montréal contre pour un par 1347 à Québec si on ajoute les populations desservies par ses pompiers, soit celles de Vanier, Beauport et Charlesbourg. Dans le cas de Sainte-Foy, on avait oublié qu'elle dessert les 14 160 citoyens de Cap-Rouge. Une fois les données corrigées, cela représente un pompier par 1663 habitants.

Dans le cas des policiers, on compte un policier par 400 habitants sur le territoire de la CUM comparativement à un par 652 à Québec (incluant Vanier, Beauport et Saint-Augustin), un par 514 à Trois-Rivières et un par 985 à Charlesbourg. Dans le cas de Sainte-Foy, on compte un policier par 865 Fidéens ou Carougeois, une fois les données de Québec colligées par LE SOLEIL.

Où doivent s'arrêter les comparaisons ? Bien difficile à dire. Ainsi, Québec compte plus de professionnels à son emploi que les autres villes, Montréal y compris. Il y en a un par 1750 habitants contre un par 1873 personnes à Montréal et un pour 2557 à Laval. Sainte-Foy n'est guère dans la course avec seulement un par... 4372 personnes !

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE
hiver 2000

cours aux adultes de jour
début des cours le 17 janvier
ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC 903.60)
• TECHNIQUES ADMINISTRATIVES OPTION MARKETING
Cours d'une durée de 16 mois
22 places disponibles
ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC 903.71)
• COMMERCIALISATION DE LA MODE
Cours d'une durée de 22 mois
22 places disponibles
CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY
INSCRIPTION MAINTENANT
418.872.8041
www.cndf.qc.ca
5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec G3A 1B3
1460083

GIGI
12 DERNIERS JOURS
LA VENTE SE TERMINE
DIMANCHE 30 JANVIER

TOUT L'INVENTAIRE EST RÉDUIT DE 60% À 80%
MANTEAUX, TAILLEURS, ROBES, COORDONNÉS DE VILLE, BLOUSES, PANTALONS, CHANDAILS ET ACCESSOIRES...
KASPER, D'ORAZ, JONES NEW YORK, CONRAD C, HILARY RADLEY, ANNE KLEIN, LOUBEN, ALFRED SUNG, BIANCA NYGARD...
GIGI PLACE LAURIER STE-FOY
VISA MasterCard Interac

TROUVEZ LA DIFFÉRENCE !

LE DEUXIÈME EST À 5¢
Nickels RESTAURANTS
• SAINTE-FOY, 1445, Jules Verne, tél. : (418) 877-9555 • LÉVIS, 76 A, Président-Kennedy, tél. : (418) 838-5009
• QUÉBEC, 400, Soumande, tél. : (418) 522-1353
À l'achat d'un hamburger au prix régulier, obtenez le 2e pour seulement 5¢. Offre valable pour un temps limité dans les restaurants participants. Ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion en vigueur. Certaines restrictions s'appliquent.
www.nickelsrestaurants.com
1451509

LE QUÉBEC LE CANADA

JEUNES PROFS

Le correctif ne suffit pas

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — La Commission des droits de la personne persiste à aller de l'avant avec sa poursuite contre le gouvernement, accusé d'avoir signé, en 1997, une clause « orphelin » pénalisant les jeunes enseignants. L'organisme juge insuffisant le correctif récent visant à effacer une partie des pertes salariales infligées à ces professeurs.

En novembre, la Commission a statué que le gel des échelons de salaire, qui a frappé, en 1997, quelque 27 000 professeurs ne se trouvant pas au sommet de l'échelle de rémunération, constitue une clause discriminatoire, fondée sur l'âge. Ce gel a permis à l'État d'économiser entre 50 et 70 millions $.

En décembre, le gouvernement est parvenu à une entente de principe avec la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) où il s'engage à reconnaître l'expérience acquise, en 1995-1996, et à réajuster les salaires en conséquence, en septembre 2000. Cela représente un gain d'environ 23 millions $ pour les syndiqués visés par cette entente.

Hier, le porte-parole de la Commission des droits de la personne a mentionné que cet accord entre l'État et la CEQ « règle l'avenir. Mais ça ne règle pas la situation passée », a repris Robert Sylvestre. L'agent d'information a précisé que la Commission n'a pas reçu copie de l'entente qui permet de récupérer l'échelon salarial. De toute façon, a-t-il dit, « nous allons devant les tribunaux. Ce sera à chaque partie d'apporter sa preuve. »

Le 12 janvier, la Commission des droits de la personne a d'ailleurs fait part de ses intentions. Dans une missive aux jeunes enseignants qui ont porté plainte dans cette cause, le responsable du contentieux de la Commission, Pierre-Yves Bourdeau, mentionne que « ni le gouvernement ni la CEQ n'a satisfait à la proposition de mesures de redressement ».

Me Bourdeau en profite pour souligner que, pour l'instant, la Commission ne peut parler officiellement qu'au nom de 58 plaignants. « Il y aurait lieu de faire savoir aux enseignants (...) que la Commission n'agit devant le tribunal qu'en faveur des personnes dont elle a obtenu le consentement écrit. » Il souligne que les intéressés ont jusqu'au 3 juillet pour se manifester.

La Commission des droits porte la cause en cour

Joint en soirée, le porte-parole de l'Association des jeunes enseignants du Québec (AJEQ), Jean-François Roberge, a indiqué que la Commission fait ainsi une mise en garde. « Il y a peut-être un danger que seuls les plaignants soient indemnisés même si la Commission plaidera au nom de tous les enseignants » lésés. M. Roberge a avancé que d'ici deux semaines, l'AJEQ lancera une campagne pour inciter le plus grand nombre à donner un mandat de représentation à la Commission.

Jean Morin, un des enseignants de Québec à avoir porté plainte devant la Commission, a indiqué que tout contestataire qu'il soit de la CEQ, il demandera officiellement à la Centrale d'alerter les membres sur la nécessité de porter plainte par écrit. M. Morin a insisté sur le fait que l'accord de principe entre la CEQ et le gouvernement ne change rien à sa détermination d'obtenir réparation pour le gel d'échelon.

M. Roberge a lui aussi affirmé que le nouveau contrat de travail avec l'État ne règle pas le litige. « Ce n'est qu'un pas dans la bonne direction. Il reste à aller chercher un montant rétroactif. »

Il n'a pas été possible de savoir si le gouvernement contactera la Commission pour lui exposer sa décision de redonner aux professeurs une partie des pertes liées au gel des échelons, en 1997.

De son côté, la CEQ continue de maintenir qu'elle n'a jamais commis de geste discriminatoire envers ses membres les plus jeunes lorsqu'elle a consenti au gel des échelons. Son porte-parole, Jean Laporte, a réitéré, hier, que cette mesure, qui a coûté 21 millions $ aux syndiqués, s'inscrivait dans un train de mesures qui a entraîné des réductions de coûts de main-d'oeuvre totalisant 156 millions $.

CRISE DANS LA SANTÉ

Ottawa pointé du doigt

Charest accuse Chrétien d'avoir alimenté la crise

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — Santé et référendum. Voilà les deux plats qui ont composé le menu du premier caucus libéral de l'année 2000, hier.



PC

Jean Charest a réuni ses députés, hier, à Québec

En matière de santé, les libéraux de Jean Charest ont distribué les torts. Ils ont accusé le gouvernement de Jean Chrétien d'avoir largement contribué à alimenter la crise qui sévit dans les hôpitaux.

Pour réparer les pots cassés, le chef libéral a réclamé que le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux soit rétabli à son niveau de 1994-95, ce qui le ferait passer de 15 à 18,7 milliards $.

Comme mesure à plus long terme, Jean Charest a été beaucoup plus loin en exigeant le rapatriement au Québec des points d'impôts dédiés à la santé. Un tel rapatriement aurait pour effet de sortir Ottawa de ce champ de juridiction ou, à tout le moins, de diminuer considérablement son pouvoir d'intervention dans ce domaine.

« Il faut se sortir d'un système où le fédéral agit unilatéralement et sans être imputable devant la population », a déclaré le leader du PLQ à l'issue de la réunion de six heures qu'il a eue avec son aile parlementaire.

En santé, « il faut changer le fédéralisme », a-t-il insisté. Il faut que le Québec « puisse davantage assumer son autonomie » et qu'il ne soit plus « vulnérable » à des décisions prises par d'autres.

Le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale a aussi cassé du sucre sur le dos du gouvernement Bouchard. Il a réclamé la mise en place urgente d'un « plan d'action pour la santé » afin de favoriser « le retour de la dignité humaine ».

Ce plan devrait être élaboré à l'aide d'une consultation publique, que ce soit en commission parlementaire ou dans un autre cadre — Lucien Bouchard a déjà refusé de convoquer une commission parlementaire sur ce dossier.

Les libéraux croient que le plan d'action devrait viser les services d'urgence, les listes d'attente, les soins à domicile, la coordination du rôle des hôpitaux, celle des CLSC, des cliniques médicales et des centres de soins de longue durée.

RÉFÉRENDUM

Sur le front constitutionnel, Jean Charest a confirmé que son parti participera à la commission parlementaire sur le projet de loi 99. Mais c'est de mauvais coeur qu'il déléguera des représentants à cette commission qui discutera de la réplique du gouvernement Bouchard à la volonté fédérale d'encadrer le processus référendaire québécois. « De notre point de vue, ça sent toujours les grandes manoeuvres », a laissé tomber le chef libéral, qui croit toujours que le gouvernement Bouchard se servira de cet exercice pour tenter de faire naître les « conditions gagnantes ».

À ce sujet, le leader de l'opposition a dit qu'il trouvait significatif que le premier ministre refuse une commission parlementaire sur la santé sous prétexte que ce serait « trop partisan » alors « qu'il en propose une sur son projet de loi ». C'est la preuve, selon lui, que la commission parlementaire sur le projet de loi 99, qui débutera le 8 février, a bel et bien des motifs partisans. Il a expliqué que c'est uniquement par respect pour les fonctions parlementaires que le PLQ y participera.

PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

«Pas sur l'autel de la Charte des droits»

Ottawa et les provinces prient la Cour suprême de protéger les enfants

JULES RICHER
Presse canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral et ceux de sept provinces, dont le Québec, ont demandé aux juges de la Cour suprême, hier, de pas modifier les dispositions actuelles du Code criminel sur la pornographie juvénile.

La liberté d'expression ne doit pas prendre le pas sur la nécessité de protéger les enfants contre les terribles effets de la pornographie infantile. « Nous ne devons pas sacrifier les enfants à l'autel de la Charte (des droits et libertés) », a clamé la représentante du Procureur général du Canada, Cheryl Tobias, dans l'enceinte de la Cour suprême.

Les juges du plus haut tribunal du pays ont commencé hier à entendre la cause du résidant de la Colombie-Britannique, Robin Sharpe, qui est accusé de possession de pornographie juvénile.

Les tribunaux de la province ont donné raison à ce fonctionnaire à la retraite. Sharpe soutient que les dispositions du Code criminel sur la pornographie juvénile sont trop larges et qu'elles menacent la liberté d'expression ainsi que le droit à la vie privée tels que définis par la Charte. À son avis, la liberté de pensée des Canadiens est en péril, puisque des écrits ou des dessins strictement privés, même exécutés par des adolescents, peuvent être considérés comme du matériel répréhensible.

Selon l'avocate représentant le Canada, les dispositions actuelles comportent suffisamment d'exemptions pour protéger la liberté d'expression. Ainsi, le mérite artistique, des raisons scientifiques et pédagogiques peuvent être invoqués pour échapper à ces dispositions.

« La loi ne peut pas faire davantage de distinctions », a souligné Me Tobias. Les dangers contre les enfants sont trop grands pour en faire plus.

La représentante du gouvernement du Québec, Me Joanne Marceau, a affirmé de son côté que le droit à la protection de la vie privée n'est pas absolu. Un citoyen ne peut pas posséder impunément chez soi de la drogue, des explosifs ou des objets volés sous prétexte qu'il est dans l'intimité de sa demeure, a-t-elle souligné. Il en va de même pour la pornographie infantile. Le simple fait d'en posséder « porte les germes d'un préjudice envers des enfants », a expliqué Me Marceau.

Pour sa part, l'avocate du Nouveau-Brunswick, Mary Beaton, a qualifié de « dérisoires » les exemples avancés par Sharpe pour modifier les articles du Code criminel sur la pornographie infantile. À son avis, la réalité est tout autre et personne n'a jamais été accusé pour des circonstances semblables. « (Dans le cas des dessins), on ne parle pas du cas d'une jeune fille qui fait des dessins de ses seins et qui les met dans un tiroir. Mais on parle plutôt de pédophiles qui conservent de grandes quantités de ces dessins. »

Pour Me Beaton, les forces de l'ordre et les procureurs de la Couronne ont suffisamment de jugement pour faire la distinction entre les deux cas.



PC

Un manifestant a bravé le froid devant l'édifice de la Cour suprême

Dans leur argumentation, les avocats de Sharpe ont réfuté cette vision des choses. Selon eux, la liberté d'expression et le droit à la vie privée sont sans compromis ; ils ne peuvent pas être assujettis au bon ou au mauvais jugement de policiers ou de procureurs.

Un des avocats de Sharpe, Richard Peck, n'a pas hésité à évoquer l'univers du romancier George Orwell et son roman 1984 pour décrire la situation potentielle que créent les dispositions du Code sur la pornographie juvénile.

En réaction à ces affirmations, la juge en chef de la Cour suprême, Beverley McLachlin, a demandé aux avocats de Sharpe de lui proposer de modifications au Code criminel qui empêcheraient ces abus potentiels. Ils ont été incapables d'en donner, mais ils ont promis de le faire, aujourd'hui, pendant la deuxième journée de l'audition de la cause.

En point de presse, à l'extérieur du tribunal, Sharpe a tenu à affirmer qu'il était contre la pornographie juvénile.

À ses yeux, les enfants impliqués dans la pornographie sont les véritables victimes. « Ces enfants ont été victimisés par les policiers, par les travailleurs sociaux. On les a forcés à témoigner contre les hommes impliqués. »

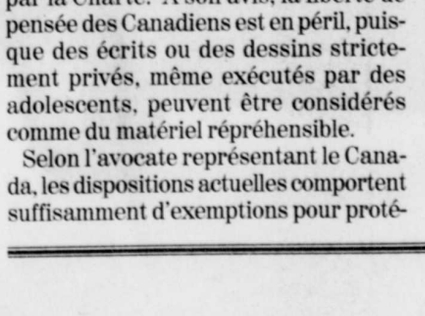
« Ce qu'ils ont souffert (...) est pire que ce qu'ils ont souffert parce qu'ils ont couché avec des hommes », a-t-il ajouté.

À bout de souffle

Les services correctionnels québécois crient famine

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — Les Services correctionnels québécois sont arrivés à un point de rupture. Si le gouvernement concrétise son intention de leur imposer une nouvelle ponction de 14 millions $, ils ne seront plus à même d'assurer la protection du public par la réinsertion sociale, mandat qu'ils ne remplissent plus d'ailleurs qu'en partie.



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Johanne Vallée

Ce cri d'alarme a été lancé hier par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, qui regroupe une cinquantaine d'organismes sans but lucratif, tels des maisons de transition, organismes de réinsertion en emploi ou coordonnateurs de travaux compensatoires. Ces groupes desservent annuellement plus de 30 000 personnes.

En conférence de presse, l'Association a dévoilé le contenu d'un avis qu'elle a expédié au Conseil du trésor, pour le sensibiliser aux impacts de nouvelles compressions, après celles de 27 millions $ déjà imposées entre 1994 et 1997. Elle craint que ces nouvelles compressions ne soient acceptées aujourd'hui par le conseil des ministres.

RÉINSERTION ILLUSOIRE

La mission des Services correctionnels québécois, qui gèrent les peines de moins de deux ans, est d'assurer la sécurité du public par la réinsertion sociale des personnes condamnées.

Or, cette réinsertion sociale est de plus en plus illusoire, les centres de détention s'étant peu à peu transformés en immenses parcs de stationnement, où les détenus attendent leur libération. C'est un leurre de croire que la sécurité publique sera assurée uniquement par la punition. Inévitablement, ces condamnés vont sortir de prison un jour, rappelle la directrice de l'Association, Johanne Vallée.

C'est d'ailleurs à la réhabilitation que sert la libération conditionnelle, souvent perçue par le public comme une récompense au détenu. Car pendant cette période, il doit faire la preuve qu'il est capable de se reprendre en mains, tout en étant encore sous le contrôle des Services correctionnels. Quand sa peine est finie, plus personne n'a ce droit de regard sur lui.

Or, certains agents de probation ont parfois plus de 100 individus à superviser, dénonce l'Association, ce qui est une tâche quasi impossible.

Les programmes de réhabilitation et les services professionnels dans les centres de détention ont eux aussi subi des coupes. Pourtant, la majorité des détenus provinciaux ont des problèmes de toxicomanie et 30 % ont des troubles mentaux, un profil qui en dit long sur leurs besoins.

« Tout le système repose sur l'évaluation (des condamnés) », souligne Johanne Vallée. Ceci, afin de déterminer les besoins de chaque individu en terme d'encadrement, de surveillance et de soutien. Or, cette capacité d'évaluation est déjà gravement compromise.

Le gouvernement doit comprendre que la récidive a un coût : frais de justice, de santé, soutien aux victimes, assurances, etc., avance l'Association des services de réhabilitation sociale.

Si la réhabilitation est vidée de son sens, il y aura de plus en plus de « bavures », créant ainsi « un contexte où l'insécurité croissante des citoyens face aux contrevenants mènera à des revendications davantage favorables à la punition pure et dure », écrit l'Association dans son avis au Conseil du trésor.



Prenez les devants avec la mini-fourgonnette la plus innovatrice, la plus imitée, la plus estimée et la plus vendue au pays.



Dodge Caravan 2000

PRIX D'ACHAT	PRIX DE LOCATION
22 679 $*	269 $† par mois — Terme de 36 mois. Comptant initial de 4 400 $. Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

OPTIONS DE LOCATION DE 36 MOIS OFFERTES	
MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
269 $†	4 400 $
339 $†	2 020 $
399 $†	0 $

• Moteur V6 • Transmission automatique à quatre rapports • Deux portes coulissantes • Climatiseur • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique • Régulateur de vitesse • Volant inclinable • Glaces de custode pivotantes à commande électrique • Sièges pour sept passagers • Sièges à roulettes Easy Out^MC • Radiocassette AM/FM stéréo • Verrous arrière à l'épreuve des enfants • Glaces à écran solaire • Poutres de protection latérales • Garantie 3 ans ou 60 000 km

Dodge Caravan

LA MINI-FOURGONNETTE LA PLUS VENDUE AU PAYS

CHRYSLER Dodge Jeep

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep_MD

* Transport et taxe sur le climatiseur en sus. Le prix reflète l'allocation du fabricant consentie au concessionnaire. † Comptant initial ou échange équivalent. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 kilomètres, au taux de 12 ¢ le km. Rachat non requis. Location pour usage personnel seulement. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada ltée. *† Le prix d'achat et les tarifs mensuels sont établis d'après la Dodge Caravan 2000 26T + GKD + AAF + AAA à empattement court. Immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre/louer à prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Photo à titre indicatif seulement. Jeep_MC est une marque déposée de DaimlerChrysler utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. DaimlerChrysler Canada Inc. est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. Visitez-nous dès aujourd'hui à **www.daimlerchrysler.ca**.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep_MC du Québec

CHRYSLER Dodge Jeep

MÉDECINS DIPLÔMÉS À L'ÉTRANGER

Règles assouplies pour combler la pénurie

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

MONTRÉAL — Les hôpitaux des régions, et même des grands centres, qui manquent de certains spécialistes pourront voir leur tâche facilitée pour recruter des médecins diplômés à l'étranger, le Collège des médecins ayant décidé d'ouvrir un peu plus les valves.

Le Collège des médecins du Québec a en effet confirmé, hier, qu'il a adopté une résolution modifiant ses règles d'octroi de permis restrictifs aux médecins diplômés hors Québec, hors Canada et hors des États-Unis.

Ceux-ci devront comme avant voir leur dossier universitaire étudié, puisque le Collège vérifiera si la formation reçue correspond aux normes d'ici, précisait en conférence de presse la secrétaire générale du Collège Joëlle Lescop. S'ajouteront à ces vérifications un stage d'évaluation sous supervision d'au moins trois mois dans un programme universitaire reconnu, puis des examens comportant un volet clinique, dans la discipline concernée.

La demande devra être soumise au Collège des médecins par un hôpital donné, qui vit un tel besoin, et certifiée par la régie régionale concernée, a pris soin de préciser le Dr Lescop.

Les spécialités touchées seraient principalement celles de l'anesthésie, de la radio-oncologie, de la néphrologie (les reins), de l'anatomo-pathologie, de la médecine d'urgence, de la psychiatrie et même de l'omnipratique (on manque parfois d'omnipraticiens dans les centres de soins de longue durée).

Des établissements de santé rapportent de la difficulté à recruter des médecins tant à Saint-Jérôme qu'à Joliette, Rouyn-Noranda, Sept-Îles, Gaspé, même à Trois-Rivières, Québec et Montréal, pour certains établissements et certaines spécialités médicales.

L'octroi d'un permis restrictif donne le droit de pratiquer une spécialité médicale donnée dans un établissement donné. Un permis restrictif peut être renouvelé tant que le besoin continue de se faire sentir dans la région concernée.

Selon des modifications envisagées, un permis restrictif pourrait éventuellement devenir un permis régulier de pratique, après une période de six ans, à condition de remplir les conditions.

Les modifications envisagées devraient entrer en vigueur en mai, le temps qu'elles cheminent au sein des différentes instances du Collège des médecins. Mais, selon le Dr Lescop, les candidats intéressés « peuvent déjà y penser ».

Le Dr Lescop tient à rassurer le public : les médecins ainsi reconnus auront une compétence vérifiée et exerceront selon les mêmes normes de qualité que les médecins formés au Québec. Pas question de permis octroyés les yeux fermés pour répondre à des besoins, si criants soient-ils.

Quinze demandes de permis restrictifs sont présentement en traitement au Collège des médecins, qui n'en a octroyé que six ou sept depuis quelques mois.

AIDE SOCIALE ONTARIENNE

Fraudeurs bannis

TORONTO (PC) — À compter du 1er avril, en Ontario, toute personne surprise à tenter de frauder l'aide sociale sera bannie à jamais de ce programme, a prévenu hier le premier ministre Mike Harris. M. Harris dit vouloir appliquer désormais une politique de « tolérance zéro » envers les fraudeurs de l'aide sociale.

« Rien au monde ne me rend plus triste que de constater qu'il y a des gens qui volent l'argent qui devrait servir à d'autres personnes dans le besoin », a-t-il dit, hier.

Toute personne reconnue coupable de fraude sera donc exclue à vie du programme de sécurité du revenu provincial. « En Ontario, l'aide sociale est pour ceux qui sont vraiment dans le besoin, pas pour les fraudeurs », a-t-il ajouté.

Cependant, a nuancé le premier ministre, cette mesure ne s'appliquera pas aux enfants des bénéficiaires reconnus coupables d'avoir commis une fraude. La portion du chèque prévue pour subvenir aux besoins des enfants continuera donc, dans ce cas, d'être versée.

En 1998-1999, on a dénombré un total de 747 cas de fraude à l'aide sociale, en Ontario. Durant cette période, environ 900 bénéficiaires ont vu leur chèque amputé ou leur nom carrément biffé des listes d'envoi. Au total, la province a ainsi pu épargner quelque 6,9 millions $.

Les critiques n'ont pas tardé à parler de « propagande » pour décrire la nouvelle initiative du gouvernement Harris, associée à une tempête dans un verre d'eau.

« Environ 770 personnes se retrouvent devant les tribunaux et sont reconnues coupables, ce qui signifie moins d'un demi de 1 % du nombre total des personnes assistées sociales », a calculé le critique libéral dans ce dossier, Joe Cordiano.

NOUVELLE LOTERIE EN ONTARIO

Revenu hebdomadaire à vie

Selon la Société des loteries de l'Ontario, beaucoup de joueurs seraient bien contents d'un prix garantissant un revenu appréciable et régulier. Au lieu de l'usuel paquet de millions. La société d'État ontarienne s'est lancée dans ce segment du marché en présentant hier le nouveau jeu *Cash for Life*, où un acheteur de billet a la chance de s'assurer 1000 $ par semaine pour le restant de ses jours. La durée de versement n'est pas limitée, ainsi un gagnant qui touchera son lot pendant 20 ans dépassera 1 million $ en revenu. En cas de décès, a indiqué un porte-parole de la société des loteries, le prix du bénéficiaire pourra être légué à un héritier. Celui-ci pourra alors toucher 1000 $ par semaine pendant encore 20 ans ou bien jusqu'au moment où le gagnant aurait fêté ses 91 ans. (PC)

RAPPORT DE L'INSTITUT CALEDON

Pas les moyens de voir Martin jongler avec les surplus

Les Canadiens ne peuvent se payer le luxe de regarder le ministre des Finances, Paul Martin, jongler avec ses milliards de surplus. L'Institut Caledon de la politique sociale souhaite que ces surplus amènent le gouvernement Chrétien à réduire les impôts et à investir dans les programmes d'aide aux enfants. L'Institut, qui est un groupe de réflexion, estime dans une étude rendue publique hier que M. Martin devrait cesser de tergiverser, et utiliser dès maintenant cet argent pour rendre la vie plus facile aux plus démunis et aux gens à faible revenu. Le ministre des Finances a calculé qu'au cours des cinq prochaines années le surplus budgétaire dans les coffres du gouvernement fédéral pourrait atteindre 95 milliards $. L'auteur du rapport en vient à la conclusion que « sacrifier l'intérêt des Canadiens, en mettant de côté d'importantes sommes d'argent qui pourraient être utilisées à meilleur escient, est un prix trop élevé à payer pour se protéger politiquement d'un problème purement symbolique », a déclaré l'auteur du rapport, Michael Mendelson. Le ministre Martin doit présenter son budget d'ici quelques semaines, un budget fort attendu compte tenu qu'il pourrait être porteur de bonnes nouvelles pour des millions de contribuables surtaxés. Mais jusqu'à maintenant, M. Martin s'est toujours montré fort prudent sur cette question, disant vouloir soulager les contribuables canadiens tout en s'assurant de ne pas dépouiller le Trésor fédéral en cas de coup dur économique. Au cours des dernières années, M. Martin a mis de côté 3 milliards $ annuellement pour parer toute éventualité. Si cet argent n'est pas utilisé, il sert à rembourser l'énorme dette du pays, qui atteint 570 milliards $. En novembre dernier, le ministre a indiqué dans ses prévisions économiques qu'il voulait augmenter son coussin budgétaire, de 1 milliard $ cette année jusqu'à 4 milliards $ dans cinq ans, pour un total de 13 milliards $. « La prudence est plus qu'un principe financier, c'est une condition préalable pour avoir une économie et une politique sociale fortes », a dit le ministre Martin, en novembre dernier. (PC)

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Québec conteste le jugement de la Cour supérieure

MICHEL HÉBERT
Presse canadienne

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec interjette appel du jugement de la Cour supérieure statuant que l'exploitation forestière dans le nord du Québec contrevient à la Convention de la baie James.

La ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, Linda Goupil, a demandé hier à la Cour d'appel de lui accorder un sursis d'exécution du jugement qui, en donnant raison aux Cris, aurait pour effet de stopper l'exploitation forestière dans le Nord québécois à compter du 1er avril.

Une telle mesure aurait un effet dévastateur sur les scieries du Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi et du Témiscamingue, sur celles de Chibougamau et de Chapais. Plus de 30 000 emplois seraient mis en péril, a déjà prévenu le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard.

Dans son appel, le gouvernement affirme que la Cour supérieure a été trop loin en se prononçant sur la validité de l'exploitation forestière en regard de la Convention de la baie James non pas sur le bien-fondé du système d'allocation des droits de coupe, tel que les Cris le demandaient dans une requête déposée l'été dernier.

En décembre, le juge Jean-Jacques Croteau a en effet statué que le système de coupe est inconstitutionnel parce qu'il n'est pas soumis à un processus d'évaluation environnemental, contrevenant à la Loi sur la qualité de l'environnement et à la Convention de la baie James.

Depuis 1987, les entreprises forestières soumettent un plan d'aménagement et d'exploitation de la forêt étalé sur 25 ans. Elles présentent aussi des plans quinquennaux afin d'obtenir de Forêt Québec des permis d'exploitation annuels.

Mais les Cris estiment que ce processus est insuffisant et demandent aux tribunaux d'imposer à l'industrie forestière un processus d'évaluation environnementale en bonne et due forme qui limiterait l'exploitation de la ressource tout en respectant leurs zones de trappage.

En 1995, les Cris ont obtenu l'arrêt du projet hydroélectrique Grande-Baleine. Depuis lors, ils ont eu recours aux tribunaux à plusieurs reprises dans le but d'ajouter la foresterie à la liste de leurs droits ancestraux sur le grand Nord québécois.

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

Des récoltes approuvées par Ottawa n'ont pas été testées adéquatement

DENNIS BUECKERT
Presse canadienne

OTTAWA — Plusieurs récoltes génétiquement modifiées, approuvées au Canada, n'ont jamais été testées pour en évaluer le degré de toxicité ou déterminer si elles sont allergènes, affirme un groupe, récemment formé, de scientifiques indépendants.

Le ministère fédéral de la Santé se fonde principalement sur des hypothèses, plutôt que sur des expériences contrôlées en laboratoire, pour déterminer si les aliments provenant de récoltes génétiquement modifiées peuvent être consommés sans crainte, affirme le groupe GE Alert, dans un rapport rendu public hier.

Le ministère de la Santé se fonde sur des hypothèses plutôt que sur des expériences

GE Alert ne prétend pas que les aliments provenant de récoltes manipulées génétiquement sont nocifs, mais soutient qu'on ne peut être certain que le processus actuel d'évaluation permet véritablement d'assurer qu'ils sont sans danger.

Le processus d'évaluation des récoltes génétiquement modifiées au Canada est en grande partie fondé sur des déductions et des suppositions, a affirmé hier le docteur E. Ann Clark, membre et porte-parole du groupe, au cours d'une conférence de presse.

Mme Clark a rédigé le rapport après avoir analysé 27 décisions d'autoriser des récoltes génétiquement altérées.

Elle a constaté qu'aucun essai en laboratoire, ni test d'alimentation, n'est présenté dans 17 des 27 décisions. Des résultats de tests sont présentés pour 10 récoltes, mais dans aucun de ces tests on n'a tenté de mesurer les résultats d'une exposition à long terme.

La porte-parole du ministère de la Santé, Lynn LeSage, a défendu le processus actuel d'évaluation, le qualifiant de clair et rigoureux. Elle a affirmé que chaque récolte soumise à l'examen préalable à la mise en marché d'un aliment nouveau est évaluée pour déterminer si elle est toxique ou allergène. S'il existe un potentiel d'effets nocifs pour la santé, la récolte est soumise à des tests. S'il n'y a pas de potentiel d'effets nocifs, il n'y a pas de tests, a-t-elle dit.

GE Alert doute de la capacité du ministère de se prononcer, en l'absence de véritables tests, sur l'existence d'un potentiel de nocivité.

Plusieurs scientifiques craignent que les OGM (organismes génétiquement modifiés) n'aient de subtils effets ne devenant visibles qu'à long terme, et déplorent qu'il n'y ait pas une seule étude des récoltes génétiquement modifiées qui soit basée sur une exposition chronique.

Le maïs génétiquement modifié, les fèves de soja génétiquement modifiées, les pommes de terre résistantes au doryphore et les tomates au mûrissement retardé sont des exemples d'organismes génétiquement modifiés.

Mme Clark a ajouté qu'à son avis, ces OGM devraient être identifiés par étiquetage.

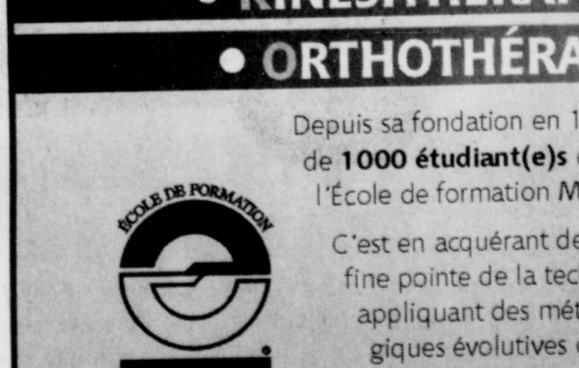
Le rapport est diffusé à la veille d'une importante conférence qui se tiendra à Montréal, où les gouvernements chercheront à conclure un accord sur la biosécurité pour réduire les risques potentiels des OGM.

CART
COLLÈGE DES ANNONCEURS RADIO TÉLÉVISION
Prochaine session: 31 janvier 2000
Portes ouvertes
16 - 23 - 30 janvier
de 14h à 16h
687-9944
833, RUE MARGUERITE-BOURGEOIS, QUÉBEC

MALADIE D'ALZHEIMER
Une équipe de professionnels de la santé désire évaluer des programmes qui visent à réduire l'épuisement et le stress des personnes qui prennent soin d'une personne atteinte d'Alzheimer ou une autre forme de démence. Ces programmes sont GRATUITS.
Vous pouvez participer si:
- *Vous vous occupez de votre proche depuis au moins 6 mois;*
- *Votre proche est atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence;*
- *Votre proche présente des comportements difficiles à chaque semaine depuis au moins un mois.*

Il est possible d'obtenir un dédommagement pour vos frais de déplacements et de gardiennage.
La prochaine session commence en février.
1460448
N'hésitez pas à communiquer avec
Louis Voyer, SANS FRAIS, au: 1 877 829-7159

«Apprendre une langue c'est la vivre»
COURS D'ANGLAIS AXÉS SUR LA CONVERSATION
■ petits groupes 4 à 7 personnes
■ privés ■ sur les lieux du travail
ACA
SESSIONS DE JANVIER
JOUR OU SOIR
Nouveau : cours le midi, conversation espagnole
Inscrivez-vous maintenant
657-2600
LES ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE
Place de la Cité
2600, boul. Laurier RC suite 155
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T3
1459405

Début des cours dans 2 semaines!
École de formation professionnelle en
• MASSOTHÉRAPIE
• KINÉSITHÉRAPIE
• ORTHOTHÉRAPIE
ÉCOLE DE FORMATION M.K.O.
Depuis sa fondation en 1984, près de 1000 étudiant(e)s ont gradué à l'École de formation M.K.O.
C'est en acquérant des outils à la fine pointe de la technologie et en appliquant des méthodes pédagogiques évolutives que l'École a su développer et hisser sa crédibilité au plus haut rang.
Prochaine session débutant en février
SOIRÉE D'INFORMATION :
ce soir, 19 h
2336, chemin Sainte-Foy, local 0228
Sainte-Foy (tout près de l'université)

Pour réservation, information ou pour recevoir notre prospectus gratuitement, composez le
1 800 888-3811
Visitez notre site internet :
masso-mko.com

ACCUSATION DE FRAUDE

Enquête préliminaire de l'ex-député Bélanger

L'enquête préliminaire de l'ex-député libéral de l'Assemblée nationale Guy Bélanger, pour une fraude de 784 741 $, a commencé lundi. L'ancien député de Laval-des-Rapides (57 ans) a quatre coaccusés : André Mailloux et Martine Tremblay, de Sainte-Adèle, Nicole Côté, d'Ottawa, et Luc Lacasse, de Terrebonne. Les cinq personnes sont accusées de fraudes, de complots, de fabrication et d'usage de faux documents. Les incidents remontent à l'été et à l'automne 1995. On leur reproche à tous d'avoir frustré la Banque Nationale de 578 000 $ et à Bélanger et Mailloux, de l'avoir fait pour un montant supplémentaire de 207 000 $. Le litige tourne autour de deux prêts, de 250 000 $ chacun, aux petites entreprises qu'avait octroyés le gouvernement fédéral, et qu'administrait la Banque, à des sociétés dont Bélanger était un administrateur. Liées à l'un ou l'autre des coaccusés, les sociétés Micro-Informatique ARL, L&C, d'Ottawa, Service de gérance M.T. et la Corporation des courtiers en subventions et financement auraient préparé des factures de complaisance pour aider à obtenir les prêts cités. L'enquête préliminaire, tenue devant le juge Rosaire Desbiens, durera une semaine. La preuve est frappée d'une interdiction de publier. Bélanger avait été condamné pour abus de confiance, il y a un an, à Laval. (PC)

Éclipse de Lune

Froide et noire sera la nuit de demain soir. Sans jumelles ni télescope, et en toute prudence, les Nord et Sud-Américains pourront observer une éclipse totale de Lune. Semblable éclipse ne s'est pas vue depuis septembre 1996 et ne se reproduira que le 15 mai 2003. Amateurs d'astronomie, il vous faudra braver le froid ou, moins courageusement, vous pointer à votre fenêtre dès 22 h 01, demain. « C'est alors que la Lune commencera sa lente traversée de l'ombre de la Terre, le profil de notre planète devenant alors visible sur le disque lunaire », écrit le Planétarium dans un communiqué « À compter de 23 h 05, début de la phase de totalité, la Lune prendra une spectaculaire teinte rouge, s'expliquant par le fait qu'elle ne sera alors éclairée que par la lumière du soleil, rougie par son passage dans notre atmosphère. » L'éclipse sera à son maximum à 23 h 44. À compter de 0 h 22, la Lune sortira peu à peu de notre ombre, et l'éclipse se terminera à 1 h 26, vendredi. (PC)

PIRATAGE TÉLÉPHONIQUE

Il espionnait la police de la CUM

MONTRÉAL (PC) — Steven Boudrias, 24 ans, s'était lancé un défi : celui de pénétrer dans le système téléphonique de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Il a réussi et s'est amusé comme un fou à écouter les messages laissés sur les répondeurs de 27 sergents-détectives. Un petit plaisir qui lui vaut maintenant trois accusations en cour criminelle.

« Je leur ai rendu service, se défend-il. J'ai prouvé comme c'était facile d'entrer dans le système avec les codes stupides dont ils se servent. En deux heures, j'avais des numéros d'événements, des téléphones de détectives, les noms de policiers qui allaient avoir des promotions, j'en entendais se moquer des vignettes VIP. C'est drôle des messages », rigole-t-il.

Le pirate a accédé au système de boîtes vocales en passant par une centrale téléphonique de Saint-Laurent. De là, il a composé des numéros d'accès au hasard, puis a fait le code 1-2-3-4-5. Vingt-sept sergents-détectives avaient ce numéro de code. « Si j'avais continué, j'aurais pu en avoir 100 », dit-il.

Le piratage s'est produit entre le 18 et le 25 novembre 1999, et Boudrias a été arrêté le 25 novembre, à son domicile. Il a été accusé d'avoir intercepté des communications privées, de s'être servi frauduleusement d'un dispositif pour entrer dans un ordinateur, et d'avoir effacé des messages.

Boudrias a été condamné pour fraude, il y a quelques années. « Une affaire d'un quart de million avec le 1-976. J'ai plaidé coupable sur méfait. J'ai arrêté la fraude depuis. Ce que j'ai fait avec la police, c'est juste pour m'amuser », jure-t-il.

Steven Boudrias n'a jamais étudié en informatique, mais il « pitonne » depuis qu'il est tout jeune, et c'est devenu une passion. « Il y en a plusieurs qui me disent que je devrais m'en aller là-dedans, mais de la manière dont je m'en suis servi, je ne suis pas sûr que le monde voudrait m'engager », dit-il. Il est actuellement sans emploi et doit revenir devant le tribunal en mars pour la suite des procédures judiciaires

Du côté du SPCUM, on estime que les incartades de Boudrias ont été vite circonscrites, et qu'il y a eu peu de conséquences. Les codes ont évidemment été changés, signale Jacques Viau, coordonnateur aux crimes technologiques du SPCUM.

Plaisirs divers.

2,9 %† DE FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 48 MOIS
SUR TOUTES LES MAZDA 2000 NEUVES

OU LOUEZ À PARTIR DE 279 $ PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
COMPTANT INITIAL DE 1 945 $


Mazda B3000 SE V6 Cab Plus 4x2 4 portes 2000

• Moteur V6 de 3,0 litres • Direction assistée à crémaillère • Freins antiblocage aux roues arrière • Radio AM/FM avec lecteur de CD et 4 haut-parleurs • Roues en alliage de 15 x 7 po • Pneu de secours pleine dimension • 4 portes pour un accès simplifié • Et beaucoup plus...

OU LOUEZ À PARTIR DE 289 $ PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
COMPTANT INITIAL DE 2 945 $


Mazda 626 LX I4 2000

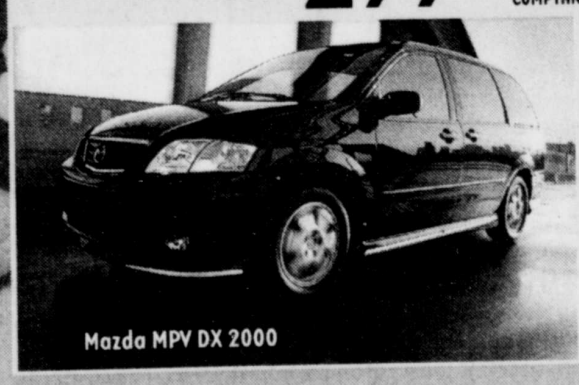
• Climatiseur • Radio AM/FM stéréo avec CD, amplificateur 25 W x 4 et 4 haut-parleurs • Régulateur de vitesse • Glaces à commande électrique • Verrouillage électrique et télédéverrouillage des portes • Rétroviseurs extérieurs chauffants • Bouches de ventilation électrique à volet oscillant • Et beaucoup plus...

OU LOUEZ À PARTIR DE 209 $ PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
COMPTANT INITIAL DE 1 945 $

Mazda Protegé SE 2000

• Radio AM/FM avec lecteur de CD et 4 haut-parleurs • Banquette arrière 60-40 rabattable • Volant inclinable • Rétroviseurs extérieurs jumelés et repliables • Essuie-glace avant à balayage intermittent • Roues de 14 po en acier avec enjoliveurs intégraux • Et beaucoup plus...

OU LOUEZ À PARTIR DE 299 $ PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
COMPTANT INITIAL DE 2 945 $


Mazda MPV DX 2000

• Glaces des portes latérales qui peuvent être abaissées, une exclusivité de Mazda • Banquette de troisième rangée rabattable dans le plancher ou pouvant être orientée vers l'arrière • Sièges de deuxième rangée Side-by-Slide^MC amovibles • Climatiseur et lecteur CD de série • Et beaucoup plus...

OU LOUEZ À PARTIR DE 409 $ PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
COMPTANT INITIAL DE 5 500 $


Mazda Millenia S 2000

• Moteur V6 de 2,3 litres à cycle Miller de 210 chevaux • Roues de 17 po en alliage d'aluminium • Toit ouvrant électrique • Antipatinage électronique • Freins antiblocage • Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes/CD, 4 haut-parleurs • Garnissage intérieur en cuir • Sièges avant chauffants à réglage électrique • Et beaucoup plus...

ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES MAZDA
Renseignez-vous sur le programme d'assistance routière Mazda, offert gratuitement avec toute Mazda 2000.

Coup de foudre ! Coup de fougue !

mazda

Les concessionnaires Mazda du Québec

VISITEZ NOTRE SITE WEB À www.mazda.ca – Informez-vous au sujet du programme Mazda pour les diplômés.
GARANTIE LEADERSHIP MAZDA : Renseignez-vous sur notre remarquable garantie complète et sur la garantie du groupe motopropulseur.
Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles.
Offres réservées aux particuliers et portant sur toutes les Mazda 2000 neuves en stock chez les concessionnaires. †Financement consenti par l'entremise de la Banque de Nouvelle-Écosse. Sur approbation du crédit. Exemple de financement à l'achat : 10 000 $ au taux de 2,9 %; 48 paiements de 220,90 $; coût d'emprunt de 603,20 $; total à payer de 10 603,20 $. *Taux de location personnalisée Mazda : Offres portant uniquement sur la location-bail au détail pour une période de 48 mois sur les Mazda Protegé SE 2000 neuves, modèle D4XM50AA00, Mazda 626 LX I4 2000 neuves, modèle F4LS50AA00, Mazda Millenia S 2000 neuves, modèle K4LN70TA00, Mazda MPV DX 2000 neuves, modèle URDV70AB00, Mazda B3000 SE V6 Cab Plus 4x2 2000 neuves, modèle XCTB50AA00, en stock chez les concessionnaires. Comptant initial ou échange équivalent, premier versement mensuel et dépôt de sécurité exigés. Pour la Mazda Protegé SE, dépôt de sécurité de 250 $. Pour la Mazda MPV DX, la Mazda 626 LX I4 et la Mazda B3000 SE V6 Cab Plus 4x2, dépôt de sécurité de 350 $. Pour la Mazda Millenia S, dépôt de sécurité de 500 $. Offres soumises à l'approbation de Crédit Mazda Canada inc. Pour tous les modèles en location-bail ; limite de 80 000 km. Frais de 8 ¢ le km additionnel. Autres options de location également disponibles. Immatriculation, assurances et taxes en sus.
Les concessionnaires peuvent louer à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 1er janvier 2000.
LOCATION Personnalisée MAZDA